



Assemblée générale

Soixante-huitième session

Documents officiels

Première Commission

10^e séance

Judi 17 octobre 2013, à 15 heures

New York

Président : M. Dabbashi (Libye)

La séance est ouverte à 15 heures.

Déclaration du Président de l'Assemblée générale

Le Président (*parle en arabe*) : Je souhaite chaleureusement la bienvenue au Président de l'Assemblée générale, M. John Ashe, qui est parmi nous aujourd'hui pour nous faire part de ses réflexions sur les questions de désarmement et de sécurité internationale.

Comme la Commission le sait, le Président de l'Assemblée générale est un diplomate accompli qui a apporté de remarquables contributions aux efforts internationaux visant à faire avancer le programme d'action multilatéral dans de nombreux domaines essentiels, notamment s'agissant de la question du désarmement et de la paix et de la sécurité internationales. Sans aucun doute, le Comité se souviendra à cet égard de son éloquente déclaration liminaire à la Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur le désarmement nucléaire (voir A/68/PV.11), qui s'est tenue le 26 septembre. Le Président y a lancé un appel passionné aux États Membres, leur demandant d'honorer la vision de la Déclaration du Millénaire (résolution 55/2) et de renouveler leur engagement en faveur d'un monde libéré de la peur et des armes de destruction massive. Sa volonté exprimée d'apporter tout son soutien pour faire avancer le programme de désarmement doit redonner de l'élan à nos délibérations.

C'est un grand plaisir pour moi que d'accueillir le Président de l'Assemblée générale à la présente séance, et je l'invite à prendre la parole devant la Première Commission.

M. Ashe, Président de l'Assemblée générale (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, tout d'abord, je voudrais vous féliciter pour la manière exemplaire dont vous dirigez les travaux importants de la Première Commission, surtout à l'heure où les menaces contre la sécurité des pays et des personnes humaines sont légion. Je voudrais également remercier les Vice-Présidents et le Rapporteur pour le concours apporté à l'action menée par le Président de la Commission. Qu'il me soit permis de souhaiter la bienvenue aux experts en matière de désarmement qui sont venus de différentes capitales, ainsi que de Genève, où est basée la Conférence du désarmement. J'espère sincèrement qu'au cours de cette soixante-huitième session, des progrès notables seront réalisés dans le cadre des efforts que nous menons pour faire avancer le programme de désarmement et de sécurité internationale.

Aujourd'hui, pour toute entreprise menée dans le monde, il faut de temps en temps faire un examen rétrospectif ou faire le point de la situation à un moment donné pour identifier aussi bien les signes de succès que d'échec.

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.

13-51593(F)



Document adapté

Merci de recycler



Du côté positif, nous pouvons nous réjouir du fait que le prix Nobel de la paix ait été décerné cette année à l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques. C'est indubitablement une reconnaissance extraordinaire du travail de cet organe et des experts dont les compétences et le courage sur le terrain contribuent directement et concrètement à la cause de la paix. Dans le même temps, je ne me laisserai pas aller à un excès de modestie en faisant l'éloge de l'ONU et des représentants qui siègent à la Première Commission, qui sont dans une large mesure à l'origine d'un grand nombre de nos idées dans le domaine du désarmement.

Nombre d'entre nous se rappelleront avec fierté de l'adoption en avril du Traité sur le commerce des armes, un instrument historique qui réglera le commerce international des armes classiques. L'adoption du Traité marque une avancée importante dans l'amélioration de la transparence et des mécanismes de responsabilité pour le commerce légitime des armes, et à ce titre elle contribue de façon notable au renforcement de la paix et de la sécurité.

En avril et en mai, la deuxième réunion du Comité préparatoire de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) en 2015 a été fructueuse et a permis d'approfondir le débat de fond et de définir le cap pour la troisième réunion du Comité préparatoire, qui se tiendra l'année prochaine. Il convient également de saluer la convocation à Genève du Groupe de travail à composition non limitée chargé d'élaborer des propositions visant à faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire, aux fins de l'avènement définitif d'un monde sans armes nucléaires. Le Groupe de travail a engagé avec succès un dialogue franc et constructif sur les moyens de faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire.

Enfin, la toute première Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur le désarmement nucléaire (A/68/PV.11) s'est tenue il y a tout juste quelques semaines, insufflant une nouvelle dynamique aux activités et initiatives importantes déjà en cours.

Ces nombreuses réussites sont louables et méritent d'être mentionnées, et c'est à juste titre que nous pouvons les saluer. Cependant, nous devons reconnaître que nous continuons de nous heurter à de nombreuses difficultés. Le processus de revitalisation du mécanisme de désarmement avance lentement, et le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires

n'est toujours pas entré en vigueur. D'autre part, durant la Réunion de haut niveau de septembre, plusieurs délégations ont de nouveau fait part de leur frustration devant la lenteur du processus de désarmement nucléaire, une lenteur qui, de l'avis de certains, risque d'être préjudiciable à la Conférence d'examen du TNP en 2015 et au régime de non-prolifération nucléaire.

Dans de nombreuses régions du monde, y compris la mienne, les Caraïbes, le commerce illicite d'armes légères et de petit calibre représente un danger manifeste et immédiat. Il n'est donc pas surprenant que de nombreuses régions demeurent préoccupées par ce problème – qui est considéré comme une grave menace à la paix et à la sécurité nationales et mondiales. Non seulement les armes de petit calibre sont le vecteur d'un grand nombre de violations des droits de l'homme, mais elles exacerbent la pauvreté, font porter un lourd fardeau sur des services sociaux et de santé déjà mis à très rude épreuve, privent nos jeunes de leur innocence, entravent l'accès aux services sociaux et détournent des initiatives en faveur du développement humain des ressources déjà limitées. Étant donné qu'elles sont étroitement liées au commerce des drogues illicites, elles représentent également une grave menace à la sécurité et à la prospérité des pays. Compte tenu de la gravité du problème et de ses répercussions sur le développement humain et économique, je demande instamment à tous les membres de continuer à rechercher les moyens d'aller de l'avant et de réaliser des progrès sur cette question.

Au risque de me répéter, je souhaite revenir sur une autre question que j'ai déjà évoquée dans l'allocution que j'ai prononcée à l'occasion de la Réunion de haut niveau. Comme les membres le savent, le thème de la soixante-huitième session est « Le programme de développement pour l'après-2015 : préparons le terrain », et un certain nombre d'événements axés sur des questions relatives au développement durable seront organisés à cet effet. D'une manière ou d'une autre, chaque question que nous examinons à l'Assemblée générale renforce le développement durable, y compris les questions dont les délégations débattent à la Première Commission. Non seulement les décisions prises ici contribuent à la paix et à la sécurité, mais elles ont inévitablement des incidences sur d'autres aspects des travaux de l'ONU.

N'oublions pas que ce que nous faisons de notre temps, de nos ressources et de notre énergie est révélateur de ce qui nous tient vraiment à cœur. Ainsi, lorsque nous affirmons attacher de l'importance à l'éducation, aux soins de santé, à la réduction de la pauvreté et au

développement durable, nos actes et nos choix doivent le prouver. Dans cet esprit, je voudrais rappeler le truisme selon lequel nos ressources doivent être utilisées pour promouvoir le développement socioéconomique, et non pour acquérir des armes. L'accès aux biens et aux services sociaux suppose l'existence de la paix et de la sécurité.

Vu sous un autre angle, et même si je ne l'ai pas dit dans mon discours d'investiture (voir A/67/PV.87) ni dans ma déclaration d'ouverture du débat général le 24 septembre (voir A/68/PV.5), la paix et la sécurité forment le contexte général de notre quête du développement durable. Sans un tel cadre, nos autres efforts sont vains. La recherche des instruments de guerre et de violence n'apporte pas la paix et ne favorise certainement pas le développement.

Alors que les délégations vont aborder les débats thématiques sur les sept groupes de questions dont est saisie la Commission, j'invite les représentants à maintenir une atmosphère constructive et prospective, en mettant un accent particulier sur la recherche du consensus. Je les prie également de respecter les délais et le montant des ressources alloués à la Commission, car il en va du succès global de la soixante-huitième session de l'Assemblée générale.

Je tiens à assurer les membres que mon équipe et moi-même nous tenons prêts à travailler avec eux pour faire en sorte que leurs efforts au sein de la Commission soient fructueux et contribuent à l'action mondiale pour faire avancer la cause du désarmement et de la sécurité internationale à tous les niveaux. Je leur rappelle également qu'avec notre quête de paix, nous suivons la noble tradition de mahatma Gandhi, qui a vécu en paix avec tous les peuples et toutes les nations et nous a enseigné, selon ses propres termes, que « la paix ne naîtra pas du choc des armes, mais de la justice éprouvée et rendue par des nations qui refusent les armes face à l'adversité ».

Je souhaite plein succès aux représentants dans leurs délibérations et j'espère qu'ils contribueront à faire de notre monde un monde plus sûr pour tous.

Le Président (*parle en arabe*) : Au nom de la Commission, je remercie M. Ashe de sa présence parmi nous aujourd'hui et de sa déclaration liminaire.

Échange de haut niveau

Le Président (*parle en arabe*) : Avant de poursuivre nos débats thématiques, conformément au

programme de travail adopté à la séance d'organisation, nous allons d'abord procéder à un échange de vues avec la Haut-Représentante pour les affaires de désarmement et d'autres responsables de haut niveau au sujet de la situation actuelle dans le domaine de la maîtrise des armements et du désarmement et du rôle des organisations internationales jouant un rôle prééminent dans ce domaine.

Il m'est agréable de souhaiter une chaleureuse bienvenue aux éminents participants à la série de débats d'aujourd'hui : la Haut-Représentante pour les affaires de désarmement, M^{me} Angela Kane; la Directrice générale adjointe de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC), l'Ambassadrice Grace Asirwatham; le Secrétaire général adjoint de la Conférence du désarmement, M. Jarmo Sareva; le représentant du Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique, M. Geoffrey Shaw; et le Directeur de la Division des affaires juridiques et des relations extérieures de la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, M. Genxin Li.

Avant de poursuivre, je voudrais saisir cette occasion pour féliciter la direction et le personnel de l'OIAC d'avoir obtenu le prix Nobel de la paix cette année. Je suis certain que toutes les délégations se joignent à moi pour célébrer ce prix formidable, qui prouve l'importance du programme de désarmement international.

Je vais d'abord donner la parole aux participants à l'échange de vues pour qu'ils fassent leurs déclarations. Puis, nous passerons à un mode officieux pour permettre aux délégations de leur poser des questions.

J'invite d'abord la Haut-Représentante pour les affaires de désarmement, M^{me} Angela Kane, à prendre la parole devant la Commission.

M^{me} Kane (Haut-Représentante pour les affaires de désarmement) (*parle en anglais*) : Notre table ronde d'aujourd'hui consistera en un échange de vues entre mes collègues, l'Ambassadrice Grace Asirwatham, M. Jarmo Sareva, M. Geoffrey Shaw et M. Genxin Li, qui feront une déclaration.

Dans la déclaration que j'ai faite devant la Première Commission l'année dernière dans le cadre de l'échange de vues de haut niveau (voir A/C.1/67/PV.7), j'ai cité Salvador de Madariaga, mon lointain prédécesseur au Secrétariat de la Société des Nations. Il avait souligné que le véritable problème du désarmement est lié au

niveau de l'organisation mondiale. C'est intéressant car il considérerait que le terme « organisation » faisait référence non pas à une institution mais à un processus impliquant de nombreuses institutions, et même le grand public dans son ensemble.

Les institutions représentées dans le cadre de cet échange de vues participent très activement à un tel processus. Les objectifs qu'ils poursuivent sont multilatéraux par nature. Les normes qu'ils cherchent à promouvoir et à renforcer visent à être appliquées de manière véritablement universelle. C'est précisément pour ces raisons que ces institutions, bien que distinctes de l'ONU, ont établi des relations de travail étroites avec le Secrétariat. Par conséquent, bien qu'il y ait une division du travail en matière de désarmement, de non-prolifération et de maîtrise des armements, il existe bel et bien également un esprit de cause commune.

Nous avons pu l'observer de manière frappante cette année avec l'émergence rapide d'un travail d'équipe réalisé dans un esprit de coopération par l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) pour aider la Syrie à assumer ses responsabilités en tant que nouvel État partie à la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction (CIAC). On ne saurait surévaluer la grande complexité de l'exécution de ces fonctions au milieu des atrocités d'une violente guerre civile, mais, les résultats de cette coopération sont déjà visibles. Nous avons déjà fait des progrès considérables en ce qui concerne la transparence des capacités de la Syrie en matière d'armes chimiques, et nous mettons en place un système fiable pour la vérification et, à terme, la destruction de cet arsenal meurtrier. En conséquence, les normes mondiales contre l'emploi ou l'existence même de telles armes ont incontestablement été renforcées. Aujourd'hui, le nombre d'États ayant adhéré à la Convention sur les armes chimiques est le même que celui des États ayant adhéré au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

Malheureusement, les progrès en matière de désarmement sont rarement constants ou bien répartis. Par exemple, ce fut une nouvelle année décevante pour la Conférence du désarmement, qui n'a toujours pas été en mesure de jouer son rôle d'unique instance multilatérale mondiale de négociation sur le désarmement. Bien qu'elle ait également été incapable d'adopter un programme de travail, la Conférence du désarmement a créé un groupe de travail informel chargé

d'en élaborer un, et ses consultations se poursuivront peut-être durant la période intersessions 2013-2014. Les efforts diplomatiques actuellement déployés pour la revitalisation de la Conférence du désarmement en tant que composante sans équivalent du mécanisme multilatéral pour le désarmement sont encourageants, mais il n'est toujours pas possible de prévoir leurs résultats.

Parmi les institutions représentées dans le cadre de cet échange de vues, c'est avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), créée à l'époque où Dag Hammarskjöld était Secrétaire général, que l'ONU entretient les relations les plus anciennes. Cette année marque le soixantième anniversaire du discours sur les « Atomes pour la paix » prononcé par le Président Eisenhower à l'Assemblée générale (voir A/PV.470), qui a abouti à la création de l'AIEA en 1957. Grâce à ses activités de promotion et de garantie des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, en favorisant le développement de la science et des technologies nucléaires, et en cherchant à améliorer la sûreté et la sécurité des matières nucléaires, l'Agence contribue de manière considérable à la paix et à la sécurité internationales, ce qui est précisément la raison pour laquelle le prix Nobel de la paix a été décerné en 2005 à l'AIEA et à son Directeur général. Les relations entre l'ONU et l'AIEA sont excellentes, y compris pour ce qui est de la collaboration entre nos secrétariats respectifs.

L'idée d'une organisation internationale en tant que processus est également illustrée par le travail réalisé par la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Bien que le Traité ne soit toujours pas entré en vigueur, l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (OTICE), a déjà obtenu des résultats remarquables en créant un solide système international pour détecter quasiment toute explosion nucléaire, pratiquement n'importe où. Le spécialiste et ancien Directeur du Centre international de données de l'OTICE, M. Lassina Zerbo, occupe à présent les fonctions de Secrétaire exécutif de la Commission préparatoire. Je ne doute pas que l'OTICE bénéficie de l'appui de toutes les délégations, qui lui souhaitent sans doute plein succès dans ses efforts visant à s'attaquer aux difficultés liées à l'entrée en vigueur du Traité et à sa mise en œuvre à l'échelle mondiale. Je salue la présence de M. Genxin Li qui interviendra pour la première fois devant la Commission.

Dans une large mesure, l'avenir de chacune de nos organisations sera déterminé par le professionnalisme de notre travail, les informations et l'expertise dont nous disposons, ainsi que de la qualité et de l'efficacité de notre gestion – bref, de la manière dont nos administrations fonctionnent. Cet avenir sera cependant également déterminé par de nombreux faits et éléments nouveaux imprévisibles. Surtout, notre avenir sera déterminé par les décisions et mesures prises par les États membres de nos organisations, qui définissent nos mandats, mettent des ressources à notre disposition et suivent de près l'exécution de notre travail.

Nos organisations travailleraient dans un environnement très favorable si, dans les années à venir, il y avait des coalitions d'États, nouvelles et ou élargies, partageant une ferme détermination à promouvoir les objectifs de désarmement. Plus les priorités, les politiques et les pratiques des États seront harmonisées, plus les bases et la volonté politique nécessaires pour aider nos organisations à fonctionner comme elles le devraient seront solides. Les travaux de la Première Commission seront des indicateurs importants pour savoir si nous nous orientons vers la renaissance du désarmement multilatéral ou vers une nouvelle ère d'obscurantisme marquée par l'atomisation et le déclin. Compte tenu des enjeux, il n'y a vraiment pas d'autre choix. Nous devons aller de l'avant.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la Directrice générale adjointe de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques.

M^{me} Asirwatham (Organisation pour l'interdiction des armes chimiques) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de la Première Commission, et vous remercier de nous donner l'occasion de participer aujourd'hui à cet échange de haut niveau.

C'est une immense fierté pour le personnel de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) que de voir son travail reconnu par une instance aussi éminente que l'Académie Nobel. La décision qu'elle a prise, la semaine dernière, d'accorder le prix Nobel de la paix à notre organisation a mis sous le feu des projecteurs non seulement nos 16 années d'accomplissements, mais également les efforts multilatéraux de contrôle des armements dans leur ensemble. J'espère que chacun d'entre nous, dans le milieu du désarmement, se sentira inspiré par cette

distinction dans le travail que nous accomplissons et les tâches redoutables qui nous attendent.

Au cours des dernières semaines, nous avons assisté à une évolution véritablement capitale pour la Convention sur les armes chimiques (CIAC) qui a posé un défi sans précédent aux travaux de l'OIAC. Le 14 septembre, peu de temps après qu'il a été confirmé par le Secrétaire général que des armes chimiques avaient été utilisées le 21 août dans le faubourg de Damas de la Ghouta, la République arabe syrienne a déposé son instrument d'adhésion à la Convention, qui est entrée en vigueur pour la Syrie il y a trois jours, le 14 octobre. Le 27 septembre, le Conseil exécutif de l'OIAC a pris une décision historique concernant la destruction des armes chimiques de la Syrie, qui doit être achevée durant le premier semestre de 2014. Cette décision a été renforcée par la résolution 2118 (2013) du Conseil de sécurité, adoptée le même jour.

Une mission conjointe de l'OIAC et de l'ONU a été mise sur pied pour superviser ce programme de destruction accélérée. Nos inspecteurs ont commencé les activités d'inspection et de vérification sur la base des informations fournies par la Syrie le 19 septembre et d'une mise à jour préparée en coopération avec des experts de l'OIAC et soumise à l'OIAC le 4 octobre. L'objectif le plus immédiat est de rendre inutilisables, d'ici au 1^{er} novembre, toutes les installations de production ainsi que le matériel de mélange et de remplissage – un processus également appelé « destruction fonctionnelle ».

Comme la Commission le sait fort bien, hier, le Secrétaire général a annoncé la nomination de M^{me} Sigrid Kaag en tant que Coordonnatrice spéciale de Mission conjointe de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et de l'Organisation des Nations Unies chargée du démantèlement du programme d'armes chimiques de la République arabe syrienne. La nomination s'est faite en étroite consultation avec le Directeur général de l'OIAC. Nous nous félicitons de cette nomination, et nous réjouissons à la perspective de travailler avec M^{me} Kaag au sein de cette importante Mission conjointe.

À ce jour, la Mission a enregistré des progrès constants, grâce à la coopération constructive des responsables syriens. Conformément à la décision du Conseil exécutif de l'OIAC, le Directeur général soumettra au Conseil exécutif des rapports mensuels sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la décision et fera rapport au Conseil de sécurité par

l'intermédiaire du Secrétaire général. L'OIAC apprécie le soutien essentiel fourni par l'ONU dans cette Mission historique, en particulier en matière de sécurité, de logistique et d'appui sur le terrain. Étant donné le conflit en cours en Syrie, la sûreté et la sécurité de notre personnel sont d'une importance primordiale.

Le Directeur général et le Secrétaire général échangent régulièrement sur toutes les questions liées à la Mission conjointe, et je suis convaincue que la coopération bien établie entre nos deux organisations permettra de garantir le succès de la Mission. Je peux assurer la Commission que notre organisation consacre toute son énergie, son savoir-faire et ses ressources à relever ce formidable défi.

L'on constate également qu'une collaboration fructueuse existe entre l'OIAC et l'Organisation des Nations Unies au sein de la Mission d'enquête des Nations Unies concernant les allégations d'emploi d'armes chimiques en République arabe syrienne. À ce jour, deux équipes d'inspecteurs de l'OIAC ont participé à cette Mission. Comme je l'ai déjà mentionné, la Mission a signalé que des armes chimiques avaient été utilisées à la Ghouta le 21 août. Le Directeur général s'est joint à la condamnation par la communauté internationale de cet attentat odieux. L'enquête se poursuit en Syrie, et le chef de la Mission, M. Sellström, a indiqué qu'il comptait adresser un rapport définitif au Secrétaire général d'ici la fin du mois.

L'adhésion de la Syrie porte à 190 le nombre d'États parties à la Convention sur les armes chimiques, après l'adhésion de la Somalie cette année. Seuls six États restent pour l'instant en dehors de la Convention – deux l'ayant signée mais pas ratifiée, et quatre ne l'ayant pas encore signée. Nous n'avons cessé d'appeler ces six États à y adhérer sans délai ni condition. L'adhésion universelle demeure une priorité absolue pour l'OIAC et ses États membres en tant qu'elle constitue le moyen essentiel de garantir la pérennité, l'intégrité et l'efficacité de l'interdiction mondiale des armes chimiques.

Depuis 16 ans que la Convention est en vigueur, des progrès constants continuent d'être enregistrés dans nos efforts visant à détruire le reste des stocks d'armes chimiques déclarés. L'OIAC a jusqu'ici supervisé la destruction de 58 170 tonnes, soit 82 % du total des 71 000 tonnes de stocks d'armes chimiques déclarées par les États parties. Les deux principaux États qui en possèdent, la Fédération de Russie et les

États-Unis d'Amérique, sont toujours en bonne voie d'atteindre leurs objectifs de destruction.

Trois pays qui avaient déclaré posséder des armes chimiques dans le passé ont rempli leur obligation de détruire la totalité de leur stock d'armes chimiques. À ce jour, l'ensemble des 70 installations de fabrication d'armes chimiques déclarées ont été désactivées, et près de 92 % d'entre elles ont été soit détruites soit converties de manière irréversible à des fins pacifiques. Ces installations avaient été spécialement construites pour fabriquer des armes chimiques.

La Convention sur les armes chimiques est un instrument multidimensionnel. Outre le désarmement complet, ses objectifs comprennent la non-prolifération ou à la prévention de la résurgence des armes chimiques, la promotion de la coopération internationale pour l'utilisation des produits chimiques à des fins pacifiques, et la fourniture d'une assistance et d'une protection aux États parties contre l'emploi des armes chimiques. La Convention fait en sorte que la portée de son régime de vérification s'applique à l'industrie chimique mondiale, et ce afin de prévenir la réapparition des armes chimiques. Cette mesure contribue à instaurer la confiance et à garantir la transparence entre les États parties.

Il y a environ 5 000 installations industrielles à travers le monde qui sont visées par la mise en œuvre de la Convention. Ces installations sont soumises au contrôle de l'OIAC, et celles qui fabriquent des produits chimiques considérés comme étant les plus pertinents au regard de la Convention sont régulièrement inspectées. Jusqu'à présent, plus de 2 500 inspections ont été effectuées dans 86 États parties.

La Convention sur les armes chimiques est liée aux sciences, et le caractère dynamique de la recherche et du développement scientifiques a une incidence directe sur notre travail. Nous traversons une période de progrès rapides dans les domaines de la science et de la technique, comme la convergence croissante de la biologie et de la chimie, susceptible de peser directement sur nos efforts visant à faire en sorte que la Convention demeure une protection efficace contre les armes chimiques. Il nous incombe donc d'analyser et de traiter de manière adéquate les nouvelles avancées dans les domaines de la science et de la technique qui pourraient influencer sur la mise en œuvre de la Convention.

L'article XI de la Convention, qui porte sur le développement économique et technologique, prévoit

la promotion de la coopération internationale dans le domaine des activités chimiques à des fins pacifiques. À cette fin, l'OIAC a mis en place un large éventail de programmes pour sensibiliser le public, renforcer les capacités et échanger les meilleures pratiques et l'information, surtout dans les États parties aux économies en développement.

Les programmes de l'OIAC en faveur d'un élargissement de la coopération et de l'assistance internationales, y compris dans le domaine de l'assistance et de la protection contre les armes chimiques, constituent, pour l'ensemble de nos membres, de vifs encouragements à participer aux activités de l'OIAC et à en bénéficier. En réponse aux préoccupations exprimées face à l'abus potentiel de produits chimiques toxiques, nous avons intensifié nos programmes d'assistance et de protection afin de renforcer la mise au point des capacités nationales à réagir de manière efficace face à toute urgence chimique liée à l'emploi de produits chimiques toxiques.

Au vu de la menace posée par des acteurs non étatiques, et en particulier par des terroristes, les États parties ont également insisté pour que les activités de l'OIAC s'attachent à promouvoir la sûreté et la sécurité chimiques. De plus, bien qu'elle ne soit pas un organisme de lutte contre le terrorisme, l'OIAC contribue aux efforts mondiaux de lutte contre la menace posée par le terrorisme. L'OIAC dispose d'un mécanisme, le Groupe de travail à composition non limitée sur le terrorisme, qui sert de plateforme aux États parties pour échanger leurs vues sur des questions relatives à la lutte contre le terrorisme, en établissant notamment des réseaux avec des organisations internationales et régionales.

Si la CIAC doit faire l'objet d'une acceptation universelle, il est également indispensable que tous nos États parties continuent à faire des progrès réguliers dans sa mise en œuvre au niveau national afin de garantir l'efficacité de la Convention en tant qu'instrument international. À cette fin, le secrétariat a mis au point un système d'assistance, de renforcement des capacités et d'initiatives de formation adapté aux besoins et aux conditions propres à chaque pays afin que celui-ci puisse promulguer des lois nationales et mettre intégralement en œuvre la Convention. Un bon système juridique et les moyens de l'appliquer permettent de créer les capacités nationales requises pour assurer le suivi, l'établissement de rapports et l'orientation des activités chimiques à des fins pacifiques et productives. Notre expérience a montré que, loin d'être une imposition, une mise en

œuvre nationale est bénéfique pour la sécurité et les économies des États parties.

La troisième session extraordinaire de la Conférence des États parties chargée d'examiner le fonctionnement de la Convention sur les armes chimiques, également appelée troisième Conférence d'examen, qui s'est réunie en avril 2013 à La Haye, a adopté un rapport de fond axé sur l'avenir qui nous fournit une feuille de route pour de nombreuses années à venir. Cette conférence a été une manifestation réussie et productive qui a réaffirmé la collaboration multilatérale effective qui étaye la Convention. Les États parties ont également réaffirmé leur ferme attachement à l'interdiction des armes chimiques et leur détermination à œuvrer à la mise en œuvre des recommandations de la Conférence d'examen.

Je voudrais, pour conclure, qu'il soit pris acte du fait que l'ONU a toujours appuyé avec force notre mission commune qui est d'instaurer un monde exempt d'armes chimiques. Ces deux organisations coopérant aujourd'hui en vue de relever l'immense défi que constitue la supervision de la destruction de l'arsenal chimique syrien, nous sommes plus que jamais conscients des grands avantages de cette coopération dans notre quête de la paix et la sécurité internationales.

Le Président (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole au Vice-Secrétaire général de la Conférence du désarmement.

M. Sareva (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de lire la déclaration que M. Kassym-Jomart Tokayev, Directeur général de l'Office des Nations Unies à Genève et Secrétaire général de la Conférence du désarmement aurait faite s'il avait pu venir à New York. Mais il ne lui a pas été possible d'être parmi nous aujourd'hui en raison d'événements imprévus.

Avant de lire ce message, je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection. Il y a exactement 10 ans que j'étais à votre place. Je sais que votre tâche est très exigeante et très difficile, mais je suis certain que vos qualifications et votre expérience vous permettront de vous en acquitter avec brio.

J'ai l'honneur de lire le message suivant au nom du Secrétaire général de la Conférence du désarmement, M. Kassym-Jomart Tokayev :

« Bien que je sois dans l'incapacité de me joindre en personne à la Première Commission, je voudrais avant toutes choses remercier le Président

et le Bureau d'avoir eu l'amabilité de m'inviter à prendre la parole devant la Commission. Tandis que je me prépare à quitter l'ONU et la Conférence du désarmement pour assumer de nouvelles responsabilités dans mon pays, je suis reconnaissant de l'occasion qui m'est donnée de remercier l'ensemble des États Membres de l'appui qu'ils m'ont accordé dans mes fonctions de Secrétaire général de la Conférence du désarmement et de partager avec la Commission mes réflexions sur la situation actuelle dans le domaine du désarmement multilatéral.

La Première Commission est l'un des principaux piliers du mécanisme des Nations Unies pour le désarmement et, plus généralement, de la diplomatie multilatérale. Les fonctions législatives de cet organe se sont révélées être des mesures et des normes solides pour la promotion du désarmement et de la sécurité internationale au service d'un monde meilleur pour tous.

Aujourd'hui, ma déclaration portera sur la Conférence du désarmement, autre pilier central du mécanisme de désarmement. En ma qualité de Secrétaire général de la Conférence du désarmement et de Représentant personnel du Secrétaire général de l'ONU à la Conférence, je reste convaincu que cet organe sans pareil est irremplaçable car il est la seule instance permanente de négociations multilatérales sur le désarmement de la communauté internationale. La Conférence du désarmement a un rôle critique à jouer pour veiller à ce que la question de l'état de droit soit incorporée dans le désarmement. Par exemple, un domaine important où la question de l'état de droit a été intégrée est celui des armes chimiques, où la Conférence a négocié avec succès une convention.

Aujourd'hui, comme le montre l'exemple tragique de l'utilisation d'armes chimiques en Syrie, la prise en compte de l'état de droit dans le désarmement est une base indispensable aux efforts collectifs déployés pour sauver l'humanité des conflits et de leurs conséquences meurtrières. Je saisis la présente occasion pour féliciter l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques, qui s'est vu décerner le prix Nobel de la paix en 2013, pour son travail inestimable et hautement respecté en faveur de la promotion de l'interdiction des armes chimiques. L'octroi de ce

Prix nous rappelle également que l'importance du désarmement est désormais admise et que les efforts menés dans ce sens suscitent le respect.

Il faut renforcer d'urgence l'état de droit dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération nucléaires. Depuis l'adoption du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires en 1996, la Conférence du désarmement n'a négocié aucun instrument juridiquement contraignant. Comme le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, l'a dit le mois dernier, lors de la Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur le désarmement nucléaire : « Il est également temps de prendre de nouveaux engagements juridiquement contraignants. Cela devrait commencer par la revitalisation du mécanisme de désarmement, en particulier la Conférence du désarmement » (*A/68/PV.11, p.4*).

S'il y a consensus chaque année sur le programme de la Conférence du désarmement et sur les quatre questions fondamentales – un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles, le désarmement nucléaire, la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique et un accord international effectif protégeant les États non dotés d'armes nucléaires contre la menace ou l'utilisation des armes nucléaires – ses membres n'ont toujours pas établi le consensus politique nécessaire à l'ouverture de négociations de fond sur ces questions cruciales.

Beaucoup de membres de la Première Commission ont demandé à maintes reprises à la Conférence du désarmement d'entamer des négociations en vue de la conclusion d'un traité interdisant la production de matières fissiles à titre de première étape vers le désarmement et la non-prolifération nucléaires. Je conviens que ce serait là une première étape logique.

Lorsque j'ai pris la parole devant la Commission l'an dernier (voir A/C.1/67/PV.7), j'ai exprimé ma conviction que la dynamique de la Conférence du désarmement pouvait changer. Cette année, il y a des raisons qui incitent à un optimisme prudent : nous voyons que l'on peut encourager le changement. Au cours de la session de 2013, qui vient de s'achever, nous avons constaté que les membres avaient intensifié leurs efforts pour essayer de mettre un terme à cette impasse prolongée. Quatre des six présidences

ont élaboré des projets de programmes de travail, qui, même s'ils n'ont pas été adoptés, témoignent d'un dynamisme renouvelé.

S'il est vrai que tous les membres de la Conférence conviennent qu'un programme de travail global et équilibré assorti d'un mandat de négociation sur toutes les questions de fond inscrites à l'ordre du jour est l'objectif à atteindre, certains ont suggéré d'adopter un programme de travail allégé ou simplifié assorti d'un mandat de discussion, en attendant que se dégage un consensus politique sur les processus de négociation des points inscrits à l'ordre du jour. D'autres membres ont attiré l'attention sur la nécessité de revoir les méthodes de travail de la Conférence. Certains estiment également qu'il faudrait augmenter le nombre des membres de la Conférence et que le moment est venu de procéder à un remaniement complet de l'ensemble du mécanisme de désarmement. Nombreux sont ceux qui ont appelé à la convocation d'une quatrième session extraordinaire consacrée au désarmement.

Dans ce contexte, en ma qualité de Secrétaire général de la Conférence du désarmement et de Représentant personnel du Secrétaire général à la Conférence, j'ai fait un certain nombre de propositions en vue de l'adoption d'un processus structuré et axé sur l'action, susceptible de conduire à des changements plus positifs au sein de la Conférence. Ces propositions sont les suivantes : premièrement, la création d'un groupe de travail informel chargé d'élaborer un solide programme de travail sur les questions de fond, échelonné graduellement dans sa mise en œuvre; deuxièmement, la création, conformément à l'article 23 du règlement intérieur de la Conférence du désarmement, d'un organe subsidiaire chargé d'étudier et de formuler des propositions sur l'amélioration des méthodes de travail de la Conférence; et troisièmement, la désignation d'un coordonnateur spécial chargé d'étudier et de formuler des propositions sur l'augmentation du nombre des membres de la Conférence et sur le rôle que la société civile peut jouer dans les travaux de la Conférence.

Je me réjouis de ce qu'en août, la Conférence ait décidé, sur la base de l'une de ces propositions, de créer un groupe de

travail informel chargé de mettre sur pied un programme de travail, et je remercie les membres d'avoir jugé ma suggestion digne de confiance. Le groupe de travail informel a maintenant commencé ses travaux, sous la coprésidence de l'Ambassadeur Luis Gallegos de l'Équateur et de l'Ambassadeur Peter Woolcott de l'Australie. Je suis convaincu que le groupe de travail informel complètera utilement les efforts du Président de la Conférence. Sa création peut être un pas dans la bonne direction et une contribution au renforcement des travaux du Président. Surtout, elle peut jeter les bases d'un nouveau consensus sur la façon dont la Conférence du désarmement pourrait reprendre ses travaux de fond.

J'ai eu l'occasion de souligner que ce doit être un programme de travail solide s'appuyant sur la volonté collective des membres de la Conférence. Il doit également être global et s'inspirer de plusieurs, voire de la totalité des points inscrits à l'ordre du jour. Le groupe de travail informel correspond à une nouvelle conception des activités de la Conférence du désarmement et il ne doit pas détourner notre attention de notre travail de fond ni être une simple occasion de réitérer des positions déjà bien connues.

Alors que nous concentrons nos efforts sur le réaménagement des priorités politiques afin de pouvoir démarrer les négociations au sein de la Conférence, le groupe de travail informel peut mettre sur pied un programme de travail permettant à ces négociations de démarrer sur les chapeaux de roues. Par conséquent, il est essentiel que le Groupe ait la possibilité de poursuivre ses travaux l'année prochaine. L'on peut mettre à profit la période intersessions actuelle pour appuyer les travaux de la Conférence. Dans ce contexte, j'ai invité le Co-président et le Vice-coprésident à poursuivre leurs travaux après la session de la Première Commission, et à organiser des consultations informelles ouvertes à tous les membres et observateurs de la Conférence, avec la participation active du nouveau Président et du Président sortant. Je pense que cela nous permettra de poursuivre sur notre lancée à l'approche de 2014.

La session de 2013 s'est achevée sur une note d'optimisme. La prochaine session, qui doit

débuter en janvier 2014, devrait faire fond sur cet optimisme et être l'occasion pour la Conférence du désarmement d'exercer de nouveau son mandat de négociation. Comme le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, l'a souligné, une autre année d'impasse au sein de la Conférence du désarmement serait tout simplement inacceptable.

J'ai été honoré de travailler avec la Première Commission à la poursuite de notre objectif commun de désarmement. Je suis fermement convaincu de la valeur et de l'importance durables du désarmement multilatéral, notamment dans le domaine des armes de destruction massive. Ce n'est que par le compromis et le consensus que nous pouvons parvenir à des solutions durables et éliminer les armes de destruction massive. Il s'agit d'une occasion à saisir et d'une responsabilité pour la communauté internationale. Nous devons prendre cette responsabilité au sérieux au sein de la Conférence sur le désarmement également.

La Première Commission peut continuer à compter sur mon ferme engagement en faveur du désarmement multilatéral, tout comme le monde compte sur notre engagement collectif en faveur de la cause d'un monde plus sûr. »

Le Président (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique, M. Jeffrey Shaw.

M. Shaw (Agence internationale de l'énergie atomique) (*parle en anglais*) : Le 8 décembre, cela fera exactement 60 ans que le Président Eisenhower a prononcé son discours historique « Atomes pour la paix » devant l'Assemblée générale (voir A/PV.470). Il a appelé à la création d'un office international de l'énergie atomique pour que les matières fissiles « servent à la réalisation des buts pacifiques que se propose l'humanité ».

Comme le Directeur général, M. Amano, a indiqué dans sa déclaration à la cinquante-septième session de la Conférence générale de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) en septembre, la vision d'Eisenhower est devenue une réalité lorsque l'AIEA a été créée en 1957. Depuis lors, l'Agence s'emploie à faire profiter toutes les régions du monde des avantages de la science et de la technologie nucléaires pacifiques dans des domaines tels que la production de l'électricité, l'agriculture, la santé, la gestion de l'eau et la protection

de l'environnement. Ce faisant, l'AIEA apporte une contribution inégalable à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

L'AIEA a également déployé des efforts considérables pour prévenir la prolifération des armes nucléaires. De fait, l'AIEA est plus connue pour son travail consistant à vérifier que les États s'acquittent pleinement de leurs obligations en matière de non-prolifération et que les matières nucléaires destinées aux programmes nucléaires civils ne sont pas détournées en vue de la fabrication d'armes nucléaires. Pour donner une idée de ce travail, à la fin de 2012, plus de 183 000 quantités importantes de matières nucléaires dans environ 1 300 installations à travers le monde étaient soumises aux garanties de l'AIEA. On entend par quantité importante la quantité approximative de matières nucléaires nécessaires à la fabrication d'un dispositif explosif nucléaire. Les garanties de l'AIEA sont donc un élément fondamental du régime de non-prolifération nucléaire.

Alors, quelle est la situation actuelle du régime de garanties de l'AIEA?

Les États non dotés d'armes nucléaires parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) sont tenus de conclure des accords de garanties généralisées avec l'Agence, en vertu desquels nous procédons régulièrement à des inspections de leurs matières et activités nucléaires. Nous avons aussi d'autres régimes de garanties sur la base de divers accords conclus avec les États dotés d'armes nucléaires qui ne sont pas parties au TNP. Les accords de garanties sont actuellement en vigueur dans 181 États. Toutefois, 12 États non dotés d'armes nucléaires ne se sont pas encore acquittés des obligations que leur impose le TNP et n'ont pas conclu d'accord de garanties généralisées avec l'Agence. Pour ces États, l'Agence ne peut pas tirer des conclusions pour ce qui est des garanties. L'Agence demande donc instamment à tous ces États de conclure des accords de garanties généralisées dès que possible.

Le protocole additionnel aux accords de garanties renforce considérablement les capacités de vérification de l'AIEA en nous permettant d'avoir un accès accru à des informations et des sites pertinents. Il nous permet de donner des assurances crédibles non seulement que les matières nucléaires déclarées ne sont pas détournées à des fins non pacifiques, mais aussi qu'il n'y a pas de matières ou d'activités nucléaires non déclarées dans un pays. Ces assurances crédibles sont des outils très efficaces pour renforcer la confiance aux

niveaux régional et international. Le nombre de pays ayant des protocoles additionnels en vigueur ne cesse d'augmenter et s'élève maintenant à 121. Cette évolution est encourageante. L'Agence encourage tous les États à faire entrer des protocoles additionnels en vigueur dès que possible.

L'application des garanties continue d'évoluer pour répondre aux nouveaux défis, prendre en compte l'expérience acquise de l'application des précédents accords de garanties et tirer profit des nouvelles techniques et technologies, et ce, dans la limite des ressources disponibles. L'AIEA s'efforce d'améliorer l'efficacité opérationnelle de ses laboratoires pour les garanties près de Vienne. Nous serons ainsi mieux à même d'effectuer en temps voulu une analyse indépendante des matières nucléaires et des échantillons prélevés sur l'environnement.

L'AIEA est également en mesure de contribuer au désarmement nucléaire en vérifiant de manière indépendante, sur demande, que les matières nucléaires provenant d'armes démantelées ne seront pas réutilisées à des fins militaires. Par exemple, l'Agence est prête à coopérer aux efforts pour renforcer la confiance, améliorer la transparence et développer des capacités de vérification efficaces en matière de désarmement nucléaire, comme l'a recommandé la Conférence d'examen du TNP de 2010.

L'AIEA appuie la création de nouvelles zones exemptes d'armes nucléaires et contribue à leur mise en place. En novembre 2011, le Directeur général, M. Amano, a convoqué un forum sur les expériences susceptibles de présenter un intérêt pour la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient. En outre, comme l'avait demandé la Conférence d'examen du TNP de 2010, l'Agence a préparé une documentation générale dans la perspective de la conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive.

Enfin, je voudrais aborder la question de la sécurité nucléaire. La responsabilité de la sécurité nucléaire incombe aux gouvernements nationaux, mais la coopération internationale est vitale. La coopération s'est améliorée ces dernières années, et le rôle central que joue l'AIEA en aidant les pays à renforcer leur sécurité nucléaire est largement reconnu. En d'autres termes, l'AIEA contribue à réduire le risque que des matières nucléaires et autres matières radioactives ne tombent entre les mains de terroristes ou que

des installations nucléaires fassent l'objet d'actes de malveillance. L'Agence met un accent particulier sur le renforcement des capacités, et elle aide les États à créer des systèmes nationaux de sécurité nucléaire efficaces et durables. L'Agence a mis en place des directives internationalement reconnues qui servent de référence pour la sécurité nucléaire. Elle aide les pays à appliquer ces directives au moyen de missions d'examen effectuées par des experts, de programmes de formation spécialisés et de mise en valeur des ressources humaines.

Le nombre de pays qui participent aux activités de la Base de données de l'Agence sur les incidents et les cas de trafic s'élève maintenant à 125. Pourtant, entre juillet 2012 et juin 2013, 155 incidents ont été signalés par les États à la Base de données, 14 d'entre eux concernant des cas de possession illégale de matières nucléaires ou de sources radioactives ou des tentatives de les vendre. À l'évidence, bien que de nombreux efforts aient été déployés pour renforcer la sécurité nucléaire dans le monde ces 10 dernières années, ces chiffres viennent nous rappeler que tous les pays doivent rester vigilants pour veiller à ce que les matières nucléaires et autres matières radioactives ne tombent pas entre les mauvaises mains.

En juillet, l'Agence a convoqué une conférence internationale sur la sécurité nucléaire afin d'examiner les résultats obtenus et les stratégies en cours et de définir les priorités pour l'avenir. Ce fut la première conférence de ce type organisée au niveau ministériel, ouverte à la participation de tous les États membres de l'AIEA, et l'une des plus grandes conférences jamais organisées par l'Agence. Les ministres ont adopté une déclaration dans laquelle ils se sont engagés à renforcer la sécurité nucléaire dans le monde entier et ont affirmé le rôle central joué par l'AIEA.

Je voudrais conclure en disant que le monde a considérablement évolué au cours des 60 dernières années. Toutefois, l'objectif des « atomes pour la paix » envisagé dans le discours du même nom n'a rien perdu de sa pertinence. L'Agence continue d'aider les États à tirer parti des sciences et technologies nucléaires à des fins pacifiques. D'autre part, en procédant à une vérification crédible, en promouvant l'instauration d'une sécurité nucléaire véritable et en aidant les États membres à créer et mettre en place des zones exemptes d'armes nucléaires, l'Agence contribue de manière tangible au maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Le Président (parle en arabe) : Je donne maintenant la parole au Directeur de la Division des

affaires juridiques et des relations extérieures de la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

M. Genxin Li (Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires) (*parle en anglais*) : Au nom du Secrétaire exécutif, M. Lassina Zerbo, je tiens tout d'abord à vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à la tête de sa soixante-huitième session de la Première Commission. Je veux aussi remercier la Haut-Représentante pour les affaires de désarmement, Angela Kane, pour cet important échange de vues.

Je tiens à féliciter l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) qui s'est vue décerner le prestigieux prix Nobel de la paix. Comme l'a souligné le Secrétaire exécutif, M. Zerbo, ce prix est une reconnaissance méritée du dynamisme et de la compétence de l'OIAC et des efforts dévoués que déploie son personnel en vue d'éliminer toute une catégorie d'armes de destruction massive.

La Première Commission a la responsabilité particulière de promouvoir le désarmement et de renforcer la sécurité internationale. Les solutions à la myriade de défis que nous devons relever pour atteindre ces objectifs ne seront pas définies aisément ni convenues du jour au lendemain. Pourtant, la complexité de la tâche ne doit pas nous laisser aller à la complaisance et à l'inaction, car les institutions mondiales chargées de promouvoir la paix et la prospérité internationales s'étioleraient.

Les principes de base que sont la coopération et le dialogue ont toujours guidé l'ONU dans sa recherche de solutions aux problèmes que rencontre le régime de sécurité international. C'est grâce à des échanges approfondis entre les États Membres, les organisations internationales et régionales, et la société civile dans son ensemble que la Commission doit forger un consensus sur les mesures concrètes à mettre en place pour régler efficacement nombre de ces problèmes. C'est pourquoi nous approuvons le format de cet échange de haut niveau, et espérons que cette pratique sera développée plus avant en vue de réaliser nos objectifs communs.

Cette année marque le cinquantième anniversaire de l'entrée en vigueur du Traité sur l'interdiction partielle des essais d'armes nucléaires, négocié entre l'Union soviétique, le Royaume-Uni et les États-Unis à l'issue de la crise des missiles de Cuba. Lorsqu'il s'est adressé au peuple américain en juillet 1963 au lendemain de la

conclusion du Traité, le Président des États-Unis, John Kennedy, a rappelé le vieil adage chinois selon lequel un voyage de 1 000 kilomètres commence toujours par un premier pas et déclaré :

« Sortons, si nous le pouvons, de l'ombre de la guerre et engageons-nous dans la voie de la paix. Et si ce voyage est long de 1 000 kilomètres, ou plus encore, que l'histoire se rappelle que nous... avons fait le premier pas. »

La conclusion du Traité sur l'interdiction partielle des essais nucléaires a représenté la première occasion pour les adversaires de la guerre froide de s'associer et de négocier un accord dans le seul but d'interdire des activités relatives aux armes nucléaires. Ce premier pas, bien que d'une portée limitée, a permis de s'éloigner du fléau de la guerre et de franchir une étape vers la paix et la sécurité.

De la même manière, le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE), adopté par l'Assemblée générale en 1996, a marqué une étape cruciale dans les efforts pour réduire, et à terme éliminer, les menaces posées par les armes nucléaires. Le Traité et son système de vérification mondial inédit, qui font partie intégrante du cadre de désarmement nucléaire, montrent qu'un système multilatéral vérifiable et efficace de maîtrise des armements est non seulement possible mais nécessaire pour promouvoir la paix et la sécurité internationales.

Le TICE, qui est non discriminatoire et en vertu duquel tous les États ont les mêmes obligations, est l'instrument solide d'un multilatéralisme juste et équitable. D'autre part, le TICE contribue à renforcer la confiance, qui est essentielle pour une coopération accrue au niveau international et une condition préalable au renforcement de la sécurité et de la stabilité dans le monde.

Nous avons obtenu de très bons résultats dans le renforcement du régime de vérification du Traité ces 10 dernières années. Avec 337 installations de surveillance et 250 relais de communications, le Système de surveillance international a une portée véritablement mondiale et est en place à près de 90 %. Nous avons démontré que le Traité est vérifiable par un système de surveillance international inédit, fiable et efficace. Nous avons créé un système de dissuasion qui permet aux États d'avoir l'esprit tranquille, avec 183 États signataires et 161 ratifications, y compris les ratifications récentes de l'Iraq et de la Guinée-Bissau. Le TICE a joué un

rôle absolument déterminant dans la consolidation du consensus international contre les essais nucléaires.

Néanmoins, huit États visés à l'annexe 2 doivent encore ratifier le Traité avant qu'il ne puisse entrer en vigueur. S'il convient de saluer les grandes avancées réalisées en ce sens, notre travail n'est donc pas encore terminé. La règle de l'interdiction des essais continue d'être enfreinte. En février, la République populaire démocratique de Corée a effectué son troisième essai nucléaire annoncé. Même avec un rendement estimé relativement faible, cet essai a été détecté par 94 stations sismologiques du Système de surveillance internationale et deux stations de détection des infrasons. En outre, 55 jours après l'annonce de cet essai nucléaire par ce pays, du xénon 133 et 133m a été détecté par une station de détection des gaz rares au Japon. Le xénon détecté et les taux relevés, cumulés à la modélisation du transport atmosphérique, correspondaient à une récente émission de gaz sur le site où a été effectué l'essai en République populaire démocratique de Corée.

Tout en insistant sur la nécessité absolue d'une entrée en vigueur rapide du Traité, la condamnation internationale de cet essai souligne la force normative du Traité et sa contribution aux efforts pour éliminer les menaces posées par les armes nucléaires. On observe également ces dernières semaines une volonté mondiale renouvelée de codifier l'interdiction des essais nucléaires.

À la Conférence organisée pour faciliter l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, les ministres des affaires étrangères et les représentants de haut niveau des États parties ont appelé à prendre d'urgence des mesures pour que le Traité entre en vigueur. La Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur le désarmement nucléaire convoquée par le Secrétaire général a également témoigné de la détermination de la communauté internationale à faire des progrès dans la mise en oeuvre du Traité.

Pour compléter les efforts faits actuellement pour promouvoir l'entrée en vigueur du Traité, un groupe de personnalités éminentes a été créé par le Secrétaire exécutif de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Ce groupe rassemble d'anciens secrétaires généraux adjoints, d'anciens ministres de la défense, d'anciens et d'actuels ministres des affaires étrangères et ambassadeurs, des députés et sénateurs et des conseillers expérimentés pour la non-prolifération et la sécurité internationale. Ce groupe tirera parti de la riche expérience internationale de ses

membres pour promouvoir le Traité dans les États visés à l'annexe 2 qui ne l'ont pas encore ratifié.

J'espère que, au moment où nous envisageons l'avenir, la communauté internationale voudra faire fond sur l'élan politique favorable au TICE. C'est l'occasion ou jamais d'interdire enfin, une fois pour toutes, les explosions nucléaires à des fins expérimentales.

Cependant, cette occasion peut disparaître tout aussi facilement qu'elle s'est présentée. Ceux qui appuient le Traité et ses objectifs doivent rester fermes dans leur détermination à voir le Traité progresser. Les États ont beaucoup investi dans ce traité et son régime de vérification, et des mesures appropriées doivent être prises pour protéger cet investissement afin qu'il continue d'offrir des avantages, maintenant et pour les générations futures.

Le Président (*parle en arabe*) : Conformément à la pratique établie de la Commission, j'ai l'intention de donner aux délégations la possibilité d'avoir un débat interactif avec nos participants dans le cadre d'une session officieuse de questions-réponses. Je vais donc suspendre la séance afin de poursuivre notre débat dans un cadre informel.

La séance, suspendue à 16 h 25, est reprise à 16 h 40.

Points 89 à 107 de l'ordre du jour (suite)

Examen thématique des questions à l'ordre du jour et présentation et examen de tous les projets de résolution soumis au titre des points relatifs au désarmement et à la sécurité internationale

Le Président (*parle en arabe*) : Hier, la Commission a conclu son débat général sur tous les points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale. Au cours de ce débat, qui s'est déroulé sur sept séances, nous avons entendu plus de 102 déclarations, ce qui montre bien l'importance que les États Membres continuent d'attacher aux questions relatives à la paix et à la sécurité internationales.

Conformément à notre programme de travail et à notre calendrier, la Commission va maintenant aborder la deuxième phase de ses travaux, qui se déroulera du 17 au 29 octobre pendant un total de 10 séances. Comme je l'ai dit lors de notre réunion d'organisation le 4 octobre, cette phase sera axée sur un examen thématique de questions précises regroupées selon les sept groupes convenus ci-après : armes nucléaires;

autres armes de destruction massive; espace extra-atmosphérique (aspects du désarmement); armes classiques; désarmement et sécurité sur le plan régional; autres mesures de désarmement et sécurité internationale; et mécanisme de désarmement.

Je rappelle à toutes les délégations que le calendrier indicatif de cette phase de nos travaux, figurant dans le document A/C.1/68/CRP.2, a été distribué dans la salle de conférence et peut également être consulté sur le portail Web de la Première Commission, QuickFirst. Je pense que toutes les délégations ont maintenant pu prendre connaissance de ce calendrier.

Le Secrétariat a été informé qu'un certain nombre de délégations avaient besoin de temps supplémentaire pour achever leurs consultations avant de présenter des projets de résolution. Je voudrais donc proposer, à titre exceptionnel et avec l'assentiment de la Commission, de repousser la date limite de dépôt des projets de résolution à 19 heures ce soir, étant entendu que cela ne doit pas constituer un précédent.

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en arabe*) : Nous allons à présent entamer notre débat thématique et la présentation des projets de résolution et de décision relevant du groupe de questions 1, « Armes nucléaires ».

Comme de coutume, nous avons une liste évolutive d'orateurs pour tous les groupes de questions, et j'invite toutes les délégations qui prennent la parole à faire des interventions brèves. Je rappelle également à toutes les délégations qu'une liste évolutive signifie qu'elles doivent être prêtes à intervenir à tout moment, parfois plus tôt ou plus tard que ce qui avait été prévu à l'origine. Les délégations qui n'auront pas pu s'exprimer avant la levée de la séance d'un jour donné auront la possibilité de prendre la parole en premier le lendemain.

M. Hasan (Bahreïn) (*parle en arabe*) : Tout d'abord, au nom des États membres du Groupe des États arabes, je tiens à réaffirmer notre confiance en votre leadership avisé à la tête de la Première Commission, Monsieur le Président, et à vous assurer de notre plein soutien dans vos efforts pour obtenir des résultats fructueux.

Le Groupe des États arabes s'associe à la déclaration qui sera prononcée au nom du Mouvement des pays non alignés sur le groupe de questions 1, « Armes nucléaires ».

Le Groupe des États arabes réaffirme ses positions sur le désarmement et la sécurité internationale. Nous affirmons en particulier la nécessité d'instaurer la paix, la sécurité et la stabilité partout dans le monde. Cet objectif ne pourra pas être atteint tant que les armes nucléaires et les armes de destruction massive continueront d'exister. Il faut donc éliminer ces armes mortelles une bonne fois pour toutes afin de libérer l'humanité des dangers qu'elles représentent et de consacrer tout notre potentiel au développement.

Le Groupe des États arabes se félicite de la Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur le désarmement nucléaire, qui s'est tenue le 26 septembre (voir A/68/PV.11). Il espère que ladite réunion et l'appui au désarmement nucléaire qui a été exprimé à cette occasion pourront servir de tremplin à l'élimination complète des armes nucléaires. En vue de parvenir à notre objectif commun qu'est le désarmement nucléaire, le Groupe renouvelle son appui à la proposition du Mouvement des pays non alignés de proclamer le 26 septembre Journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires.

Nous appelons à la négociation d'une convention globale interdisant la production, l'utilisation et la possession d'armes nucléaires et à l'organisation d'une conférence de haut niveau pour examiner les progrès accomplis en matière de désarmement nucléaire. Les États arabes restent déterminés à apporter une contribution positive aux efforts internationaux de désarmement. Nous participons activement aux différentes instances multilatérales sur le désarmement nucléaire et nous conformons à nos obligations à cet égard.

Tous les membres de la Ligue des États arabes qui sont également États Membres de l'Organisation des Nations Unies ont adhéré au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et ont placé toutes leurs installations nucléaires sous le régime de garanties généralisées de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA).

Le Groupe des États arabes considère que le TNP est la pierre angulaire du système multilatéral de désarmement nucléaire et l'instrument nécessaire à l'instauration de la sécurité internationale. Le Groupe des États arabes réaffirme la nécessité d'accorder la même importance aux trois piliers du Traité, notamment le droit inaliénable des États à la recherche et au développement de leur propre technologie nucléaire à des fins pacifiques, comme l'indique l'article IV du Traité.

Nous affirmons que ce droit est pleinement conforme aux obligations juridiques des États au titre des accords signés avec l'AIEA. Le Groupe des États arabes appelle à l'universalisation du TNP dans le contexte de son engagement de principe en faveur du désarmement et de la non-prolifération nucléaires, comme cela a été énoncé par l'Assemblée générale dans sa première session extraordinaire consacrée au désarmement en 1978.

Le Groupe des États arabes rappelle que le cadre de référence des activités du mécanisme des Nations Unies pour le désarmement est du ressort des sessions extraordinaires et ne peut être amendé que par une nouvelle session extraordinaire consacrée à cet objectif. Le Groupe des États arabes appuie la position du Mouvement des pays non alignés qui appelle à la tenue d'une quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement.

Les États membres de la Ligue des États arabes appuient les appels lancés en faveur de la création de zones exemptes d'armes nucléaires partout dans le monde, y compris au Moyen-Orient. Ils ont convenu à l'unanimité lors de la huitième Conférence d'examen du TNP de 2010 de tenir une conférence avant la fin de 2012 en vue de créer une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive au Moyen-Orient. Ils ont également appelé à la mise en œuvre de la résolution de 1995 et des nombreuses résolutions adoptées par l'Assemblée générale au fil des ans en faveur de la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires semblable à celles mises en place dans d'autres régions du monde.

Le Groupe des États arabes est déçu par le report, pour des raisons peu convaincantes et irréalistes, de la conférence de 2012 sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive au Moyen-Orient, et rappelle la nécessité de tenir cette conférence le plus tôt possible avec la participation de tous les pays de la région. Le Groupe des États arabes réaffirme sa volonté politique d'assurer le succès de cette conférence, et insiste pour que les conditions qui règnent au Moyen-Orient ne servent pas de prétexte à un report de cette conférence. Les États membres demandent aux États qui ont appelé à la tenue de cette conférence et aux autres pays de la région de faire montre de la volonté politique nécessaire à sa tenue.

M. Winkler (Allemagne), Vice-Président, assume la présidence.

Le Groupe des États arabes se félicite de tous les efforts et initiatives visant à appuyer et à accélérer la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive, y compris l'initiative égyptienne présentée à l'Assemblée générale à sa présente session, appelant les pays du Moyen-Orient et les cinq membres permanents du Conseil de sécurité à déposer des lettres officielles auprès du Secrétaire général où ils déclarent leur appui à la création de cette zone.

Nous appelons également les États de la région qui n'ont pas encore adhéré à une convention sur les armes de destruction massive à s'engager à adhérer à ces instruments et à ces conventions d'ici la fin de l'année.

M. Khazae (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des 120 États membres du Mouvement des pays non alignés.

Le Mouvement se félicite vivement de la bonne tenue de la première Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur le désarmement nucléaire (voir A/68/PV.1) et de la participation de nombre de dirigeants du monde à cet événement organisé le mois dernier à son initiative. Le Mouvement des pays non alignés est extrêmement préoccupé par la très grande menace à la paix que posent l'existence continue d'armes chimiques et les doctrines des États dotés d'armes chimiques et de l'OTAN qui rationalisent l'emploi ou la menace de l'emploi des armes chimiques.

Le Mouvement des pays non alignés appelle à l'exclusion complète de l'emploi ou de la menace de l'emploi de ces armes de ces doctrines militaires. En outre, il faut cesser de faire peser sur les États non dotés d'armes chimiques la menace de leur utilisation. Le Mouvement juge préoccupante l'absence de progrès réalisés par les États dotés d'armes chimiques pour ce qui est de l'élimination totale de leurs arsenaux nucléaires. Le monde attend depuis trop longtemps le désarmement nucléaire. Le positionnement indéfini des armes nucléaires ne saurait être toléré et leur élimination complète ne peut plus être remise à plus tard.

Les États dotés d'armes nucléaires ont la responsabilité principale du désarmement nucléaire. Encore une fois, le Mouvement des pays non alignés appelle avec force ces États à s'acquitter pleinement de leurs obligations juridiques de longue date, et à s'attacher de manière non équivoque à réaliser l'élimination totale de leurs armes nucléaires sans plus attendre d'une

manière transparente, irréversible et vérifiable par la communauté internationale.

Alors que la modernisation des armes nucléaires sape les efforts axés sur leur abolition complète, le Mouvement appelle également les États dotés d'armes nucléaires à mettre immédiatement fin à leurs plans visant à moderniser, mettre à jour, remettre en état ou à neuf leurs armes nucléaires et les installations connexes. L'élimination totale des armes nucléaires est la seule garantie absolue contre leur emploi ou la menace de leur emploi. Jusqu'à la réalisation de cet objectif, le Mouvement des pays non alignés réaffirme la nécessité de conclure à titre hautement prioritaire des instruments universels, inconditionnels et juridiquement contraignants sur les garanties de sécurité fournies aux États non dotés d'armes nucléaires.

Le Mouvement des pays non alignés appelle avec force à l'ouverture urgente de négociations à la Conférence sur le désarmement nucléaire en vue de la conclusion rapide d'une convention générale sur les armes nucléaires qui en interdise la possession, la mise au point, la production, l'acquisition, les essais, le stockage, le transfert et l'emploi ou la menace de leur emploi, et prévoie leur destruction.

Le NAM estime que le désarmement nucléaire et la non-prolifération nucléaire se renforcent mutuellement et sont essentiels au renforcement de la paix et de la sécurité internationales. Les mesures de non-prolifération nucléaire tirent leur légitimité du désarmement nucléaire. Poursuivre l'objectif de la non-prolifération uniquement sans tenir compte du désarmement est une approche à la fois contre-productive et non viable. Le NAM souligne que des accords universels, globaux et non discriminatoires négociés au niveau multilatéral sont le meilleur moyen de régler les problèmes liés à la prolifération.

Le NAM est fermement convaincu que les politiques de non-prolifération ne doivent pas porter atteinte au droit inaliénable des États d'acquérir, d'importer, d'exporter des matières, du matériel et des technologies nucléaires et d'y avoir accès, à des fins pacifiques. Les États membres du NAM parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) appellent à la mise en œuvre intégrale et non discriminatoire de toutes ses dispositions et des documents finals de ses conférences d'examen. À cet égard, au cours du processus d'examen du Traité en 2015, les États membres du NAM parties au TNP

sont résolus à défendre leurs priorités, en particulier le désarmement nucléaire.

Le NAM demeure très attaché à l'objectif de la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient. En attendant la réalisation de cet objectif, le NAM exige qu'Israël, le seul pays de la région qui n'a pas adhéré au TNP ou déclaré son intention de le faire, renonce à la possession d'armes nucléaires, adhère au TNP sans conditions préalables et sans plus tarder et place le plus rapidement possible toutes ses installations nucléaires sous le contrôle des garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Le Mouvement appelle également à une interdiction effective du transfert à Israël de tous matériel, informations, matières et installations, ressources ou dispositifs de nature nucléaire et de l'apport à ce pays de tout type d'assistance dans des domaines scientifique ou technologique liés au nucléaire.

Les États membres du NAM parties au TNP soulignent l'importance de la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient – qui a réaffirmé l'importance d'une adhésion rapide au Traité par tous les pays du Moyen-Orient – et expriment leur vive préoccupation au sujet des retards pris par sa mise en œuvre. Ils exhortent les trois coauteurs de la résolution à s'acquitter de leurs responsabilités en prenant toutes les mesures qui s'imposent pour qu'elle soit pleinement mise en œuvre sans plus tarder.

Dans ce contexte, les États membres du NAM parties au TNP expriment leur profonde déception qu'une conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive, qui devait se tenir en 2012, n'ait pas été convoquée, malgré la décision adoptée par consensus à cette fin à la Conférence d'examen de 2010. Cela va également à l'encontre de la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient. Ils rejettent fermement les obstacles invoqués par les organisateurs pour expliquer pourquoi cette conférence n'a pas été convoquée comme prévu, et les prient instamment de convoquer cette conférence sans plus tarder afin d'éviter d'autres conséquences négatives potentielles sur l'efficacité et la crédibilité du TNP, sur son processus d'examen de 2015 et sur le régime de désarmement nucléaire et de non-prolifération dans son ensemble.

Le NAM invite également tous les États dotés d'armes nucléaires à ratifier les protocoles relatifs à tous les traités portant création de zones exemptes d'armes nucléaires sans réserves ni déclarations interprétatives

incompatibles avec l'objet et le but de celles-ci et à respecter le statut dénucléarisé de ces zones. Le NAM souligne également l'importance d'une adhésion universelle au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE)- y compris par tous les États dotés de l'arme nucléaire, qui, entre autres choses, doivent contribuer au processus de désarmement nucléaire. Le Mouvement rappelle que la pleine réalisation des objectifs du Traité exige que tous les États signataires, en particulier les États dotés d'armes nucléaires, demeurent attachés au désarmement nucléaire. Dans ce contexte, nous nous félicitons de la ratification du TICE par le Tchad, la Guinée-Bissau et l'Iraq.

La participation de haut niveau à la récente Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale et le ferme appui exprimé à cette occasion à l'élimination complète des armes nucléaires ont une fois de plus confirmé que le désarmement nucléaire reste une question hautement prioritaire, comme l'a reconnu le dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale, et qu'il est essentiel à la paix et la sécurité internationales. Pour maintenir l'élan positif imprimé par la Réunion de haut niveau s'agissant de faire avancer le programme de désarmement nucléaire, le Mouvement présente un projet de résolution intitulé « Suivi de la Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur le désarmement nucléaire de 2013 » (A/C.1/68/L.6), et demande à toutes les délégations de l'appuyer.

Dans ce projet de résolution, le Mouvement propose que les mesures suivantes soient prises en vue de faire avancer l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires : premièrement, l'ouverture rapide de négociations à la Conférence du désarmement en vue de l'adoption rapide d'une convention globale interdisant la détention, la mise au point, la fabrication, l'acquisition, la mise à l'essai, l'accumulation, le transfert et l'emploi ou la menace d'emploi de ces armes, et prévoyant leur destruction; deuxièmement, la désignation du 26 septembre comme Journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires consacrée à la promotion de la réalisation de cet objectif et à des activités de sensibilisation et d'information portant sur la menace que ces armes représentent pour l'humanité; et troisièmement, la convocation d'une conférence internationale de haut niveau sur le désarmement nucléaire dans cinq ans pour faire le point sur les progrès accomplis dans ce domaine.

Les éléments clefs du projet de résolution se distinguent par leur caractère exhaustif et inclusif.

Sa proposition visant à ce que commencent au plus tôt, dans le cadre de la Conférence du désarmement, des négociations sur une convention globale sur les armes nucléaires permettrait à cet organe, qui est l'unique organe multilatéral pour les négociations sur le désarmement, d'assumer de nouveau son rôle fondamental dans le désarmement nucléaire. Nous espérons que tous les États Membres, en particulier ceux qui ont exprimé des préoccupations au sujet de l'impasse dans laquelle se trouve le mécanisme de désarmement, appuieront ce projet de résolution.

Avec davantage de volonté politique et en respectant nos engagements respectifs en matière de désarmement nucléaire, redoublons résolument d'efforts en vue de l'avènement, dans les meilleurs délais, d'un monde exempt d'armes nucléaires.

M. Khalil (Égypte) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de la Coalition pour un nouvel ordre du jour – composée du Brésil, de l'Irlande, du Mexique, de la Nouvelle-Zélande, de l'Afrique du Sud et de mon propre pays, l'Égypte. Une fois de plus, la Coalition présentera le projet de résolution A/C.1/68/L.18, intitulé « Vers un monde exempt d'armes nucléaires : accélération de la mise en œuvre des engagements en matière de désarmement nucléaire ». Le texte du projet de résolution a été distribué à toutes les délégations, et je voudrais saisir cette occasion pour mettre en relief ses éléments clefs.

La question du désarmement nucléaire est une priorité pour la communauté internationale depuis l'adoption de la toute première résolution de l'Assemblée générale en 1946 (I (I)). Quinze ans après la publication par les Ministres des affaires étrangères des États constituant la Coalition pour un nouvel ordre de leur déclaration en 18 points intitulé « Vers un monde exempt d'armes nucléaires : nécessité d'adopter un nouvel ordre du jour », et malgré les innombrables efforts et initiatives guidés par l'objectif de l'avènement et du maintien d'un monde exempt d'armes nucléaires, il reste encore beaucoup à faire pour atteindre cet objectif.

Comme nous l'avons indiqué dans notre déclaration au débat général, la Coalition pour un nouvel ordre est fermement convaincue que la seule garantie contre l'emploi ou la menace d'armes nucléaires est leur élimination totale.

Comme nous l'avons souligné dans notre déclaration durant le débat général (voir A/C.1/68/PV.5), la Coalition pour un nouvel ordre du jour estime que

la seule garantie contre la menace d'emploi ou l'emploi des armes nucléaires est leur élimination totale. Nous sommes déterminés à débarrasser le monde des armes nucléaires et contribuons activement à la réalisation de cet objectif. Nous continuons de promouvoir l'universalisation du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et la pleine mise en œuvre des obligations qu'il comporte, en particulier le désarmement nucléaire, ainsi que des engagements pris ultérieurement durant les Conférences d'examen de 1995, 2000 et 2010. Le projet de résolution présenté par la Coalition porte donc sur un certain nombre de questions relatives au désarmement nucléaire qu'il est essentiel de régler en vue de créer et de préserver un monde exempt d'armes nucléaires.

Le projet de résolution réaffirme que nous sommes vivement préoccupés par les conséquences potentiellement catastrophiques sur le plan humanitaire qu'aurait l'emploi d'armes nucléaires, et il doit servir de base à toutes les délibérations, décisions et mesures relatives au désarmement et à la non-prolifération nucléaires. Dans ce contexte, le projet de résolution rappelle les délibérations tenues à la Conférence sur les incidences humanitaires des armes nucléaires, qu'a accueillie la Norvège les 4 et 5 mars et qui visait à faire mieux connaître et comprendre les conséquences catastrophiques qu'a l'utilisation de ces armes. Il se félicite que le Mexique ait fait part de son intention d'organiser les 13 et 14 février 2014 une réunion sur les incidences humanitaires des armes nucléaires.

Le projet de résolution appelle les États dotés d'armes nucléaires à honorer l'engagement qu'ils ont pris, aux termes de l'article VI du TNP, du Document final de la Conférence d'examen de 2000 et de la mesure n° 5 du plan d'action de la Conférence d'examen de 2010, de mettre en place des mesures concrètes, transparentes, vérifiables et irréversibles et de redoubler d'efforts pour réduire et, à terme, éliminer tous les types d'armes nucléaires, déployées ou non, notamment par des mesures unilatérales, bilatérales, régionales et multilatérales. Le projet de résolution souligne l'importance de l'engagement pris en 2010 par les États dotés d'armes nucléaires de prendre toutes les mesures voulues pour accélérer la mise en œuvre de leurs obligations en vue de faire rapport, en 2014, de progrès véritables au Comité préparatoire de la Conférence d'examen. Il souligne l'importance de la transparence et la nécessité que les États dotés d'armes nucléaires conviennent d'une présentation normalisée des informations.

Il souligne également que la Conférence d'examen de 2010 a constaté qu'il est de l'intérêt légitime des États qui ne sont pas dotés d'armes nucléaires de recevoir des assurances de sécurité négatives inconditionnelles et juridiquement contraignantes en attendant l'élimination totale des armes nucléaires. Il met également l'accent sur la nécessité que les États dotés d'armes nucléaires cessent de développer et de perfectionner leurs armes nucléaires existantes et nouvelles.

Le projet de résolution réitère notre appel aux États dotés d'armes nucléaires, conformément au plan d'action sur le désarmement nucléaire énoncé dans le Document final de la Conférence d'examen du TNP en 2010, afin qu'ils fassent en sorte que toutes les matières fissiles désignées par chacun d'eux comme n'étant plus nécessaires à des fins militaires soient éliminées de manière irréversible. Il demande également à tous les États de contribuer, dans le cadre de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), au développement des capacités nécessaires à la vérification du désarmement nucléaire et à l'élaboration des accords de surveillance juridiquement contraignants requis, s'assurant ainsi, contrôles à l'appui, que ces matières ne pourront plus jamais servir à des programmes militaires.

En soulignant l'importance du multilatéralisme, le projet de résolution exhorte tous les États à travailler ensemble pour surmonter les obstacles qui, au sein même des instances internationales de désarmement, empêchent de faire avancer la cause du désarmement nucléaire.

Le projet de résolution réaffirme la conviction que, en attendant l'élimination totale des armes nucléaires, la création et la préservation de zones exemptes d'armes nucléaires consolident la paix et la sécurité régionales et mondiales, renforcent le régime de non-prolifération et concourent à la réalisation des objectifs du désarmement nucléaire. Il appelle à continuer concrètement de renforcer toutes les zones exemptes d'armes nucléaires qui existent, notamment par le retrait de toutes réserves ou remarques et déclarations interprétatives contraires à l'objet et au but des traités portant création de ces zones. Il se félicite que l'Indonésie ait fait part de son intention d'accueillir la troisième Conférence des États parties aux traités portant création de zones exemptes d'armes nucléaires et des États signataires en 2015.

Le projet de résolution met l'accent sur la nécessité d'appliquer pleinement la résolution sur le Moyen-Orient adoptée à la Conférence de 1995 des Parties au TNP chargée d'examiner le Traité et la question de sa

prorogation, exprime sa profonde déception que n'ait pas eu lieu en 2012 la conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive et demande au Secrétaire général et aux auteurs de la résolution de 1995 d'organiser sans plus tarder ladite conférence.

Le projet de résolution souligne également l'importance primordiale que revêt l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

Le projet de résolution se félicite des avancées réalisées en 2013, notamment la convocation par l'Assemblée générale le 26 septembre 2013 de la Réunion de haut niveau sur le désarmement nucléaire (voir A/68/PV.11), et la convocation du groupe de travail à composition non limitée chargé d'élaborer des propositions visant à faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire. Il souligne qu'il importe que des travaux préparatoires constructifs et fructueux mènent à une conférence d'examen du TNP en 2015 qui contribue au renforcement du Traité et à des progrès vers sa pleine application et son universalisation et qui assure le suivi des engagements pris et des mesures convenues aux Conférences d'examen de 1995, de 2000 et de 2010.

Il demande également à tous les États parties au TNP de ne ménager aucun effort pour parvenir à une adhésion universelle au Traité. À cet égard, il prie instamment l'Inde, Israël et le Pakistan d'y adhérer rapidement et sans conditions en qualité d'États non dotés d'armes nucléaires, et de placer toutes leurs installations nucléaires sous le contrôle de l'AIEA. Par ailleurs, il demande instamment à la République populaire démocratique de Corée de recommencer rapidement à respecter le TNP.

Le projet de résolution exhorte tous les États à poursuivre de bonne foi les négociations multilatérales en vue de l'instauration d'un monde exempt d'armes nucléaires, conformément à l'esprit et à l'objet de la résolution 1 (I) du 24 janvier 1946 et de l'article VI du TNP.

La Coalition pour un nouvel ordre du jour encourage tous les États Membres à appuyer le projet de résolution. Nous sommes certains qu'à l'approche de 2015, toutes les délégations se joindront à nous pour exprimer leur ferme attachement à la pleine mise en œuvre des éléments du plan d'action du TNP relatifs au désarmement et leur volonté d'avancer vers

la réalisation et la préservation d'un monde exempt d'armes nucléaires.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à l'observateur de l'Union européenne.

M. Kos (Union européenne) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne (UE). Les pays suivants s'associent à la présente déclaration : ex-République yougoslave de Macédoine, Monténégro, Islande, Albanie, Bosnie-Herzégovine, Ukraine et République de Moldova.

Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) reste la pierre angulaire du régime mondial de non-prolifération nucléaire, le fondement essentiel de la poursuite du processus de désarmement nucléaire en application de son article VI, ainsi qu'un élément important en vue de continuer à développer les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. Compte tenu des risques de prolifération actuels, nous sommes convaincus que le TNP est plus important que jamais. Nous devons renforcer son autorité et son intégrité. Nous tenons à souligner l'importance que revêt l'universalisation du TNP et appelons les États qui ne l'ont pas encore fait à adhérer au Traité en qualité d'États non dotés d'armes nucléaires et, dans l'attente de leur adhésion au Traité, à adhérer à ses dispositions et à prendre des engagements en matière de non-prolifération et de désarmement.

L'UE réaffirme qu'il est capital de défendre le TNP. Notre objectif est de faire en sorte que le cycle d'examen du TNP permette de renforcer le régime international de non-prolifération nucléaire et de progresser de manière tangible et réaliste vers la réalisation des objectifs inscrits dans le TNP. En vue d'atteindre cet objectif, l'UE continuera de promouvoir une mise en œuvre globale, équilibrée et concrète du plan d'action tourné vers l'avenir énoncé dans le Document final de la Conférence d'examen du TNP en 2010, qui est notre feuille de route commune dans l'optique de la Conférence d'examen de 2015.

Plus tôt cette année, la deuxième session du Comité préparatoire de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2015, tenue à Genève, a été un succès. Nous remercions le Président de cette réunion, l'Ambassadeur Cornel Feruta, de la Roumanie, de sa direction avisée qui a permis une issue fructueuse. Nous sommes conscients des défis qui nous attendent

et nous sommes prêts à travailler avec le Président de la prochaine session du Comité préparatoire, l'Ambassadeur Roman-Moray, du Pérou.

L'Union européenne appuie vigoureusement les décisions concernant le Moyen-Orient issues de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires de 2010 et s'efforce concrètement de les mettre en œuvre. Outre l'organisation de deux séminaires sur une zone exempte d'armes de destruction massive au Moyen-Orient, en 2011 et en 2012, nous sommes prêts à continuer d'appuyer ce processus. Nous déplorons le report de la conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes de destruction massive, initialement prévue en 2012. L'Union européenne continue d'appuyer pleinement les préparatifs en cours en vue d'assurer le succès de la conférence, et en particulier les efforts inlassables de son facilitateur, l'Ambassadeur Laajava, de la Finlande, et de son équipe. Nous appelons tous les États de la région à travailler d'urgence et avec enthousiasme avec le facilitateur et les organisateurs afin de pouvoir organiser la conférence dans les meilleurs délais, cette année, en s'appuyant sur les accords librement convenus entre les États de la région.

Nous appuyons pleinement le système des garanties généralisées de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) qui est une composante fondamentale du régime de non-prolifération nucléaire indispensable à la mise en œuvre du TNP. Les mesures figurant dans le protocole additionnel font partie intégrante du système des garanties de l'AIEA, et les accords de garanties généralisées, de même que les protocoles additionnels, constituent la norme de vérification actuelle de l'AIEA. L'Union européenne souhaite également que les garanties évoluent de sorte qu'elles soient applicables à tous les États. L'AIEA pourra ainsi axer ses activités sur les pays où le risque de prolifération est le plus élevé. Nous appelons tous les États qui ne l'ont pas encore fait à conclure avec l'Agence un accord de garanties généralisées et un protocole additionnel et à les appliquer dans les plus brefs délais.

Le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) revêt une importance décisive pour le désarmement et la non-prolifération nucléaires, et reste une des grandes priorités de l'Union européenne. Les activités récentes de la République populaire démocratique de Corée montrent clairement que ce traité doit absolument entrer en vigueur dans les

meilleurs délais. Nous réaffirmons notre ferme appui à son entrée en vigueur rapide, que nous continuerons de promouvoir par notre action diplomatique et financière. D'ici là, nous attendons de tous les États, y compris la République populaire démocratique de Corée, qu'ils se conforment à un moratoire sur les essais nucléaires et s'abstiennent de toute action contraire aux dispositions, à l'objet et au but du Traité. L'Union européenne appelle de nouveau tous les États qui ne l'ont pas encore fait, en particulier ceux toujours visés à l'annexe 2, à signer et ratifier le Traité dans les meilleurs délais.

La communauté internationale demeure confrontée à des problèmes de prolifération majeurs, posés par la République populaire démocratique de Corée, l'Iran et la Syrie. Il faut s'y attaquer de manière résolue. Dans ce contexte, l'Union européenne souligne que le Conseil de sécurité a la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales, y compris dans les cas de non-respect.

L'Union européenne condamne fermement le troisième essai nucléaire effectué le 12 février par la République populaire démocratique de Corée qui constitue une violation flagrante de ses obligations internationales au titre des résolutions 1718 (2006), 1874 (2009) et 2087 (2013) du Conseil de sécurité. L'Union européenne regrette la décision de la République populaire démocratique de Corée de choisir la voie imprudente de la provocation et de l'isolement, au mépris de la condamnation unanime de la communauté internationale de son utilisation de la technologie des missiles balistiques les 5 avril et 12 décembre 2012, en violation directe des résolutions du Conseil de sécurité. Nous demeurons très préoccupés par le programme d'enrichissement de l'uranium de la République populaire démocratique de Corée et la construction en cours d'un réacteur à eau ordinaire sur le site de Yongbyon.

L'Union européenne souligne que la République populaire démocratique de Corée est liée par ses obligations internationales, telles que définies dans plusieurs résolutions du Conseil de sécurité, et par l'accord de garanties généralisées conclu avec l'AIEA. Nous exhortons la République populaire démocratique de Corée à s'y conformer intégralement, sans condition et sans délai. L'Union européenne demande à la République populaire démocratique de Corée de renoncer de manière complète, vérifiable et irréversible à tous ses programmes nucléaires et de missiles balistiques actuels, y compris son programme

d'enrichissement de l'uranium, et de s'abstenir de prendre toute nouvelle mesure ou de faire toute nouvelle déclaration à caractère provocateur. Ces activités représentent une menace régionale mais aussi une menace internationale à la paix et à la sécurité.

L'Union européenne demeure vivement préoccupée par le programme nucléaire iranien. Le récent rapport du Directeur général de l'AIEA montre une nouvelle fois que l'Iran continue de violer les résolutions du Conseil des gouverneurs de l'AIEA et du Conseil de sécurité notamment en continuant de renforcer de manière considérable ses capacités d'enrichissement, en continuant d'accumuler de l'uranium enrichi et en poursuivant ses activités relatives à l'eau lourde. À la dernière réunion du Conseil des gouverneurs de l'AIEA, l'Union européenne s'est dite vivement préoccupée de voir que, parce que l'Iran continue de ne pas coopérer pleinement avec l'Agence en vue de régler toutes les questions en suspens, en particulier celles liées aux possibles dimensions militaires, l'AIEA n'a pas été en mesure de fournir des garanties crédibles de l'absence de matières ou d'activités nucléaires non déclarées et, par conséquent, n'a pas été en mesure de conclure que toutes les matières nucléaires en Iran étaient destinées à des activités pacifiques.

L'Union européenne a indiqué qu'en novembre 2013, deux années se seront écoulées depuis la publication de l'annexe du Directeur général sur les dimensions militaires possibles et l'adoption de la résolution GOF/2011/69, et qu'il s'agira d'un moment important pour évaluer les progrès de fond réalisés sur cette question et déterminer quelles nouvelles mesures le Conseil des gouverneurs pourrait avoir à prendre si aucun progrès n'était accompli à ce stade. Dans ce contexte, nous prenons note des remarques du Président iranien relatives à une plus grande coopération et nous espérons qu'elles se traduiront en actes concrets. Notre objectif reste de parvenir à un règlement complet, négocié et durable qui redonnerait confiance à la communauté internationale dans le caractère exclusivement pacifique du programme nucléaire iranien en respectant le droit légitime de l'Iran d'utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, conformément au TNP et dans le respect des résolutions du Conseil de sécurité et du Conseil des gouverneurs de l'AIEA.

L'Union européenne appuie pleinement les efforts déployés actuellement par les gouvernements des E3+3, sous la conduite de la Haute Représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique

de sécurité, pour rechercher une solution diplomatique à la question du nucléaire iranien. Dans le sillage des discussions de fond tenues entre les gouvernements des E3+3 et l'Iran les 15 et 16 octobre à Genève, l'Union européenne espère que l'Iran saisira cette ouverture diplomatique pour faire avancer les pourparlers nucléaires en vue de rétablir la confiance.

Nous déplorons vivement le fait que, malgré la résolution du Conseil des gouverneurs de l'AIEA et la promesse faite au Directeur général par la Syrie en mai 2011 de répondre favorablement et sans délai à la demande de l'AIEA de régler toutes les questions en suspens, et en dépit des appels renouvelés du Directeur général, la Syrie n'a toujours pas apporté la coopération nécessaire. L'Union européenne appelle la Syrie à respecter pleinement cette résolution. Nous sommes extrêmement préoccupés par le fait que l'Agence a dû reporter la vérification de l'inventaire physique de 2013, et nous exhortons la Syrie à permettre à l'Agence de procéder à cette vérification dans les meilleurs délais. Les autorités syriennes restent tenues, comme l'exige la résolution du Conseil des gouverneurs, de se conformer immédiatement à l'accord de garanties qu'elles ont conclu avec l'Agence, de coopérer sans tarder et de manière transparente avec l'AIEA pour clarifier les questions relatives à Dayr Al-Zour et à d'autres sites, et pour conclure et appliquer un protocole additionnel le plus rapidement possible.

L'Union européenne est très préoccupée par les risques posés par la prolifération de missiles qui pourraient servir de vecteurs à des armes de destruction massive, y compris les missiles balistiques dont la portée ne cesse d'augmenter et qui sont de plus en plus perfectionnés. Plusieurs essais de missiles de moyenne et longue portée réalisés ces dernières années en dehors de tout cadre transparent, sans notification préalable et en violation des résolutions du Conseil de sécurité, en particulier par la République populaire démocratique de Corée et l'Iran, avivent notre inquiétude.

Nous attachons une grande importance à la création de zones exemptes d'armes nucléaires reconnues sur le plan international et établies sur la base d'accords librement consentis entre États des régions concernées, conformément aux directives énoncées par la Commission du désarmement en 1999. L'Union européenne a proposé son soutien à la mise en œuvre du Traité de Pelindaba et à la création et aux travaux de la Commission africaine de l'énergie nucléaire. Nous nous félicitons des consultations approfondies

qui se poursuivent, conformément aux directives de la Commission du désarmement, sur des protocoles relatifs aux zones exemptes d'armes nucléaires en Asie du Sud-Est et en Asie centrale entre les États dotés d'armes nucléaires et les États de ces régions afin de permettre aux États dotés d'armes nucléaires de les signer le plus tôt possible. L'Union européenne appuie les déclarations parallèles signées par les États dotés d'armes nucléaires avec la Mongolie en septembre 2012 sur le statut d'État exempt d'armes nucléaires du pays.

Nous restons attachés aux efforts de désarmement nucléaire menés conformément à l'article VI du TNP, et avons appuyé les mesures importantes prises par deux États membres de l'Union européenne à cet égard. Nous soulignons la nécessité de progrès concrets au niveau des processus de désarmement nucléaire et de maîtrise des armements, moyennant, en particulier, une réduction globale des arsenaux mondiaux d'armes nucléaires, conformément à l'article VI du TNP. Nous nous félicitons des réductions notables effectuées jusqu'à présent, compte tenu de la responsabilité particulière des États qui possèdent les plus grands arsenaux.

L'Union européenne se félicite de la transparence accrue dont font preuve certains États dotés d'armes nucléaires, en particulier les deux États membres de l'Union, relativement aux armes nucléaires qu'ils détiennent et elle incite tous les États dotés d'armes nucléaires à poursuivre les efforts en ce sens. Au vu des signes de progrès qui se font jour, elle invite les États-Unis et la Russie à mettre en œuvre le Traité entre les États-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie sur des mesures visant de nouvelles réductions et limitations des armements stratégiques offensifs et à s'atteler à de nouvelles réductions de leurs arsenaux nucléaires, y compris des arsenaux stratégiques, non stratégiques, déployés et non déployés. Nous les invitons également à inscrire la question des armes nucléaires non stratégiques à l'ordre du jour du prochain cycle de réductions bilatérales des armes nucléaires, tout en s'accordant sur l'importance de nouvelles mesures de transparence et de renforcement de la confiance afin de faire avancer le processus de désarmement nucléaire.

L'Union européenne invite les cinq États dotés d'armes nucléaires à poursuivre leurs rencontres – telles que celles qui se sont tenues à Londres en 2009, à Paris en 2011, à Washington en 2012, et à Genève en avril 2013 – sur la mise en œuvre des engagements qu'ils ont contractés, dans le cadre de la Conférence des Parties chargée d'examiner le TNP en 2010, sur l'ensemble des

trois piliers du Traité, y compris le renforcement de la confiance, la transparence, la vérification et les débats sur la présentation de rapports.

La Conférence du désarmement, conformément à son mandat, a un rôle capital à jouer dans la négociation des traités multilatéraux. Son impasse prolongée reste profondément préoccupante. Il est plus que jamais urgent d'adopter et de mettre en œuvre un programme de travail. Nous formons le vœu que les efforts déployés par le groupe de travail informel créé en application du document CD/1956/Rev.1 conduiront à des résultats concrets et tangibles à cet égard.

Pour l'Union européenne, le commencement immédiat et la conclusion rapide de négociations au sein de la Conférence du désarmement sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour des armes nucléaires ou d'autres dispositifs explosifs nucléaires, sur la base du document CD/1299 et du mandat qui y figure, demeure manifestement une priorité. Un traité de ce type constitue une nécessité urgente dans le domaine du désarmement nucléaire, en complément du TNP et du TICE. Tous les États membres de l'Union ont appuyé la résolution 67/53, intitulée « Traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires ». Nous attendons avec intérêt les réunions du Groupe d'experts gouvernementaux créé par cette résolution, qui doivent se tenir en 2014 et 2015.

L'an dernier, deux autres initiatives ont été adoptées à l'Assemblée générale concernant les négociations sur le désarmement nucléaire, y compris la décision de convoquer la Réunion de haut niveau sur le désarmement nucléaire (voir A/68/PV.11), qui s'est tenue à New York le mois dernier, et l'adoption de la résolution 67/56, intitulée « Faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire », qui a créé le Groupe de travail à composition non limitée. En réaffirmant de nouveau la priorité que l'Union européenne attache au processus du TNP, nous soulignons que l'ensemble de ces initiatives et de ces efforts doit contribuer à la pleine mise en œuvre du plan d'action adopté à l'unanimité en 2010 et au succès de la Conférence d'examen de 2015.

Le renforcement de la sécurité nucléaire est également une priorité de longue date de l'Union européenne et demeure un important élément pour faciliter la coopération internationale sur l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Les Sommets sur la sécurité nucléaire ont jeté d'importantes bases pour

le renforcement de la sécurité nucléaire, la réduction de la menace du terrorisme nucléaire et la sécurisation de toutes les matières nucléaires vulnérables dans les prochaines années. Le renforcement de la sécurité nucléaire exige des efforts permanents, de la volonté politique et une coordination au niveau mondial et l'Union européenne demeure attachée à ces objectifs. À cet égard, nous reconnaissons pleinement le rôle moteur joué par l'AIEA dans le renforcement du cadre de sécurité nucléaire et apprécions hautement le travail qu'elle a effectué à ce jour. Nous nous félicitons de la déclaration ministérielle adoptée à Vienne dans le cadre de la Conférence internationale sur la sécurité nucléaire et nous attendons avec intérêt la conférence de suivi en 2016.

M^{me} García Guiza (Mexique) (*parle en espagnol*) : Mon pays s'associe à la déclaration prononcée par la délégation de l'Égypte au nom de la Coalition pour un nouvel ordre du jour.

Le présent débat reste l'objet d'une grande frustration en raison du fait que, depuis plus de 60 ans, l'ONU n'a pas pu apporter de réponse à l'aspiration exprimée dans la première résolution de l'Assemblée générale (résolution 1(I)) : réaliser le désarmement nucléaire. Si les arsenaux nucléaires d'aujourd'hui ont subi des réductions ostensibles par rapport aux arsenaux existants dans les années de la guerre froide, le fait qu'il demeure encore dans le monde 17 000 armes nucléaires reste injustifiable compte tenu de la menace que représentent, par leur simple existence, ces armes d'extermination, ainsi que parce que leur utilisation serait incompatible avec le droit international et constituerait un crime de guerre. Les déclarations d'une majorité notable des délégués qui ont participé à la Réunion de haut niveau sur le désarmement nucléaire tenue le 26 septembre passé (voir A/68/PV.11), ont montré le sentiment d'urgence que ressentent les gouvernements qui appellent au désarmement nucléaire pour instaurer un monde plus sûr.

Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) est la pierre angulaire du régime de désarmement et de non-prolifération ainsi que l'unique traité en vigueur abordant la thématique des armes nucléaires. Nous estimons nécessaire de continuer de renforcer la mise en œuvre de ses trois piliers constitutifs. Si le traité a en effet atteint ses objectifs en matière de non-prolifération horizontale et sur la question de l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, les modalités de négociation créées par le Traité et

en garantissant la prorogation indéfinie en 1995, sont remises en question par l'absence de progrès au niveau du désarmement nucléaire, ainsi qu'en prend acte la résolution annuelle de la Coalition pour un nouvel ordre du jour.

Les États dotés de l'arme nucléaire doivent s'acquitter des engagements et obligations auxquels sont tenues toutes les parties au TNP : mettre en œuvre l'article VI du Traité et mener à bien des négociations multilatérales en matière de désarmement nucléaire, en plus de progresser résolument dans la destruction des arsenaux nucléaires, et ce, dans le respect des principes de transparence, de vérifiabilité et d'irréversibilité. Aucun pays ne peut nier la nécessité de mener les négociations dans un cadre multilatéral, conforme à la conjoncture internationale contemporaine.

Le rapport du Groupe de travail à composition non limitée (A/68/514), qui a tenu sa session à Genève en 2013 conformément à la résolution 67/56, consigne les différentes modalités envisageables de la tenue de ces négociations.

Nous invitons la Première Commission à examiner ce rapport et les documents de travail fournis pour le débat. Nous remercions pour leur participation les États, ainsi que les organisations internationales et de la société civile, ce qui a permis au Groupe de travail de mener ses activités dans la transparence et l'inclusivité.

Le TNP doit devenir un instrument universel. À ce titre, nous appelons l'Inde, le Pakistan et Israël à y adhérer sans délai et sans condition. Nous exhortons également les pays dont la ratification est indispensable pour l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires à adhérer sans délai à cet instrument et à finaliser cette étape nécessaire vers le désarmement nucléaire. C'est le pilier de la résolution annuelle présentée par le Mexique, l'Australie et la Nouvelle-Zélande sur cette thématique. Nous espérons que l'Assemblée générale l'adoptera au cours de la présente session.

L'essai nucléaire auquel la République populaire démocratique de Corée a procédé en février de cette année a mis en évidence le rejet général que provoque ce type d'actions qui constituent un défi lancé au régime de désarmement et de non-prolifération.

En attendant d'instaurer un monde exempt d'armes nucléaires, la création de zones exemptes de ce type d'armes est une mesure intermédiaire qui illustre

la force de la souveraineté des pays qui ont décidé de ne pas fonder leur sécurité sur les armes nucléaires. La création de nouvelles zones exemptes d'armes nucléaires dans n'importe quelle région du monde doit se faire avec le consentement et les décisions prises en toute liberté des parties concernées.

Le Mexique tient à réitérer que la conférence sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et autres armes de destruction massive au Moyen-Orient doit avoir lieu sans plus tarder. Il faut absolument réaliser des progrès en vue de la création d'une telle zone afin de renforcer la crédibilité des engagements pris dans le cadre du TNP et de créer le climat de coopération et de confiance dont cette région a un besoin urgent.

Le Mexique, en tant que dépositaire du Traité pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes – Traité de Tlatelolco – présentera cette année le projet de résolution triennal sur la consolidation du régime établi par cet instrument, dont nous espérons qu'il sera adopté avec l'appui de l'ensemble des membres. Ces trois dernières années, l'Organisme pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes (OPANAL) a fait montre d'une dynamique très constructive. Ses objectifs sont clairement définis, il entretient des relations étroites avec d'autres zones dénucléarisées et a renouvelé et renforcé sa présence et sa participation dans les forums internationaux qui traitent de la question du désarmement nucléaire et de la non-prolifération.

Le Traité de Tlatelolco a été nommé pour le *Gold Future Policy Award* par le *World Future Council* en tant que politique de désarmement qui contribue à l'instauration de la paix, du développement durable et de la sécurité humaine. À cet égard, je tiens à rendre hommage au dévouement dont a fait montre l'Ambassadrice Gioconda Ubeda lorsqu'elle était Secrétaire générale de l'OPANAL.

Les armes nucléaires ne doivent être utilisées à nouveau par aucun acteur ni dans aucune circonstance. C'est un concept auquel souscrivent tous les pays d'Amérique latine et des Caraïbes dont nous avons fait la première zone exempte d'armes nucléaires dans une région très peuplée. C'est également l'esprit des autres traités qui créent des zones exemptes d'armes nucléaires et qui regroupent la majorité des États.

Si une autre arme nucléaire explosait, de manière délibérée ou accidentelle, outre les effets immédiats et les pertes inévitables en vies humaines,

les conséquences mondiales seraient énormes et de longue durée. En plus des souffrances que subiraient les survivants, une explosion nucléaire empêcherait l'action des organisations internationales chargées de fournir une assistance humanitaire. L'effet des radiations sur la santé des êtres humains, sur les plantes, sur les animaux et sur l'environnement, et leurs répercussions sur les changements climatiques et la sécurité alimentaire se conjuguaient à la dévastation physique des infrastructures. Les dommages causés aux populations, à leurs ressources naturelles, à leurs réalisations et leurs cultures font d'une explosion nucléaire une menace posée à la sécurité humaine, au développement de peuples et, d'une manière générale, à la civilisation.

En mars de cette année, 127 pays se sont réunis à Oslo pour examiner ces questions avec les organisations internationales et de la société civile. Il est indispensable de poursuivre ce débat afin d'étayer de données techniques et scientifiques les préoccupations qui sont les nôtres face aux conséquences humanitaires catastrophiques de ces armes d'extermination. À cette fin, le Mexique accueillera à Nayarit, les 13 et 14 février 2014, la deuxième Conférence sur les incidences humanitaires des armes nucléaires. Nous invitons à nouveau tous les membres de l'ONU et les organisations internationales et de la société civile à prendre une part active à cette conférence.

Ce débat doit être la base à partir de laquelle seront réalisés tous les engagements, obligations et aspirations qui existent dans le domaine du désarmement nucléaire. La préoccupation soulevée par les incidences humanitaires des armes nucléaires a été à l'origine de l'interdiction des essais nucléaires; elle doit rester la base des mesures prises pour éviter la prolifération de ces armes, servir à revitaliser le mécanisme de désarmement et relancer les négociations multilatérales en vue du développement du droit international sur le désarmement.

Il est regrettable que les progrès modestes réalisés au sein de cette assemblée et d'autres instances soient pratiquement réduits à néant par les défis et les échecs auxquels se heurte notre quête d'un désarmement général et complet, tels les arguments avancés par certains pour justifier la possession indéfinie d'armes de destruction massive qu'ils présentent comme des instruments de dissuasion dans un contexte international de grandes inégalités et face à des tragédies humaines déchirantes alors que les dépenses militaires investies pour le maintien et la modernisation de ces armes ne

cessent d'augmenter. Cette terrible réalité a été mise en avant par le Secrétaire général lorsqu'il a rappelé que le monde est armé et la paix sous-financée.

C'est pourquoi il est prioritaire et impératif sur le plan économique, politique et éthique, et également rationnel, de réaliser le désarmement nucléaire. Le moment est venu de passer du stade des aspirations à celui de l'action et d'accomplir cette tâche sans plus attendre.

M. Rowland (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je félicite le Président et les membres du Bureau pour leur élection, et les assure de l'appui et de la coopération de ma délégation.

Le Royaume-Uni souscrit à la déclaration faite par l'observateur de l'Union européenne, déclaration à laquelle je voudrais, à titre national, ajouter les observations suivantes.

Le Royaume-Uni reste résolument engagé en faveur de l'objectif à long terme d'un monde exempt d'armes nucléaires. Nous avons constaté des progrès tangibles réalisés vers cet objectif. Tout en réfléchissant aux défis à venir, il importe également de reconnaître ces succès, ainsi que toute la distance parcourue depuis l'époque sombre de la guerre froide.

Nous devons tous, ici aujourd'hui, mettre l'accent sur notre engagement collectif. Nous sommes tous prêts à assumer nos responsabilités s'agissant des trois piliers du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Le Royaume-Uni est déterminé à appuyer toutes les initiatives visant à instaurer un environnement international où aucun État ne jugera nécessaire de posséder des armes nucléaires, et où les États dotés d'armes nucléaires pourront éliminer ces armes d'une manière qui soit vérifiable et équilibrée. C'est aux États qu'il incombe de créer cet environnement en s'acquittant de tous les engagements pris dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération en tant que parties au TNP.

L'accord de 2010 sur le premier plan d'action du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, avec toutes les mesures que nous devons prendre pour veiller à la mise en œuvre du TNP, a été un grand succès. Il est indispensable d'assurer que nous nous attachions tous à mettre en œuvre ce plan d'action afin de favoriser la réalisation des objectifs du TNP, y compris un monde exempt d'armes nucléaires.

L'universalisation du TNP et des traités connexes, tels que le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, est également essentielle pour le succès des efforts futurs en matière de désarmement.

Le Royaume-Uni est conscient que, tout comme les autres États dotés d'armes nucléaires, nous avons des responsabilités spécifiques. Nous avons bon nombre de réalisations positives à notre actif en matière de désarmement nucléaire. Depuis près de 20 ans maintenant, les armes nucléaires britanniques ont été dépointées et placées en position de « préavis de tir », mesurée en jours. Dans le cadre de notre examen stratégique de défense et de sécurité en 2010, nous avons annoncé notre intention de réduire le nombre d'ogives nucléaires et de missiles opérationnels embarqués dans chacun de nos sous-marins, ainsi que le nombre total d'ogives opérationnelles et notre arsenal nucléaire d'une manière générale. En outre, le Royaume-Uni a indiqué clairement qu'il n'envisagerait d'avoir recours aux armes nucléaires que dans des circonstances extrêmes de légitime défense, notamment pour défendre nos alliés au sein de l'OTAN.

Le Royaume-Uni a signé le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires le jour même de son ouverture à la signature, il a été l'un des premiers États à le ratifier et il a adopté un moratoire volontaire sur les essais nucléaires depuis 1991, jusqu'à l'entrée en vigueur du Traité. Depuis 1995, nous observons un moratoire volontaire sur la production de matières fissiles pour des armes nucléaires et autres engins explosifs nucléaires en attendant la négociation d'un traité interdisant la production de matières fissiles à la Conférence du désarmement. Nous avons fait montre d'un degré élevé de transparence, aussi bien en ce qui concerne les capacités dont nous disposons et le rôle limité qu'elles jouent dans la doctrine de défense du Royaume-Uni. En ce qui nous concerne, nous avons beaucoup fait pour progresser dans le sens de l'avènement d'un monde exempt d'armes nucléaires.

Des mesures unilatérales ne nous avanceront guère dans le sens de cet objectif. Après avoir donné l'exemple, nous voulons renforcer la confiance mutuelle entre tous les États, ce qui est nécessaire pour parvenir au désarmement nucléaire multilatéral. C'est la raison pour laquelle le Royaume-Uni a été à l'origine d'un dialogue entre les cinq membres permanents du Conseil de sécurité à Londres en 2009 – pour promouvoir un consensus nous permettant de contribuer aux progrès en vue de la réalisation de notre objectif commun de

désarmement. Depuis 2009, les membres permanents du Conseil de sécurité ont tenu d'autres conférences – à Paris, à Washington, et tout récemment à Genève, sous la présidence russe. La Chine accueillera la cinquième conférence des membres permanents du Conseil de sécurité à Beijing en 2014.

Nous sommes conscients de la nécessité d'instaurer un climat de confiance entre les États dotés d'armes nucléaires et les États non dotés d'armes nucléaires, et pas seulement entre les États dotés d'armes nucléaires. Il importe que les cinq membres permanents du Conseil de sécurité fassent preuve de plus de transparence à l'égard des États non dotés d'armes nucléaires sur les résultats de ces discussions. Notre coopération avec la Norvège en ce qui concerne la vérification du processus de démantèlement d'ogives nucléaires illustre la stratégie du Royaume-Uni en faveur d'une plus grande transparence, et reste jusqu'à présent un cas isolé, l'initiative unique du seul État membre permanent du Conseil à avoir effectué un tel travail en collaboration avec un État non doté d'armes nucléaires.

Tous les États parties au TNP doivent veiller à ce que l'on continue de mettre l'accent sur tous les aspects du TNP. Ceux qui appellent à de nouvelles initiatives en matière de désarmement doivent faire preuve de la même détermination – voire plus – pour empêcher l'Iran et la République populaire démocratique de Corée d'acquérir des armes nucléaires. Ils doivent faire montre de plus de volonté de sensibiliser davantage sur le danger qu'un conflit nucléaire en Asie du Sud représente et doivent saisir toutes les occasions pour faire des progrès en vue de la création d'une zone exempte d'armes de destruction massive au Moyen-Orient.

Nous sommes fermement convaincus que toutes les nouvelles initiatives doivent contribuer au succès de la Conférence d'examen du TNP en 2015 et à la mise en œuvre intégrale du plan d'action du TNP de 2010 adopté par consensus par l'ensemble des 189 États parties au TNP. Étant donné que la mesure no 15 de ce plan d'action appelle au démarrage immédiat des négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires, nous nous félicitons de la réunion du Groupe d'experts gouvernementaux qui doit être convoquée par le Canada. Nous espérons que les recommandations du Groupe contribueront à faire avancer le débat à la Conférence du désarmement. Nous prions instamment

tous les États qui seront invités à cette réunion d'y participer de façon constructive.

Le Royaume-Uni est un fervent partisan du système des zones exemptes d'armes nucléaires, qui permettent de renforcer la sécurité régionale et internationale. Nous avons eu des discussions constructives avec les cinq États d'Asie centrale et les autres membres permanents du Conseil de sécurité, et nous avons fait des progrès en vue de la signature par les cinq membres permanents du Conseil de sécurité du protocole au Traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale. Nous attendons avec intérêt des discussions tout aussi constructives avec les membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est sur les questions en suspens concernant le protocole au Traité sur la zone exempte d'armes nucléaires de l'Asie du Sud-Est, et nous espérons que les cinq membres permanents du Conseil de sécurité pourront signer ce protocole le plus rapidement possible.

Nous sommes pleinement attachés à la création d'une zone exempte d'armes de destruction massive au Moyen-Orient. Nous prenons notre rôle de co-organisateur au sérieux et nous avons déployé beaucoup d'efforts en coopération avec le facilitateur pour dégager le consensus nécessaire entre les États de la région afin que la conférence puisse se tenir et que le processus puisse avancer. Nous saluons les efforts du facilitateur qui a organisé des consultations multilatérales en vue de parvenir à un accord sur les modalités de la conférence et nous espérons que nombreux seront les pays de la région à participer à la réunion convoquée par le facilitateur, qui doit se tenir en Suisse au courant de ce mois.

En ce qui concerne les utilisations pacifiques, nous restons pleinement attachés à la promotion d'une énergie nucléaire sûre par ceux qui souhaitent l'utiliser, conformément à leurs droits en vertu de l'article IV du Traité. Le Royaume-Uni est résolu à appuyer l'expansion de l'utilisation civile de l'énergie nucléaire, tout en veillant à ne compromettre ni la sûreté, ni la sécurité, ni la non-prolifération, tel que prévu par le TNP.

En conclusion, plus que tout autre État doté d'armes nucléaires, le Royaume-Uni a pris beaucoup de mesures unilatérales en matière de désarmement, jusqu'à redescendre au niveau minimum d'une force de dissuasion convaincante.

S'agissant de la non-prolifération, tous les États parties au TNP doivent renouveler collectivement leur détermination de prévenir la prolifération nucléaire et

de veiller à ce que l'Iran et la République populaire démocratique de Corée ne puissent pas acquérir ou mettre au point la technologie des armes nucléaires. Nous devons tous appuyer activement la création de zones exemptes d'armes nucléaires. Je réitère l'engagement du Royaume-Uni de faire avancer le processus visant à créer une zone exempte d'armes de destruction massive au Moyen-Orient.

Nous partageons la frustration exprimée par d'autres au sujet de l'absence de progrès au sein de la Conférence du désarmement et demeurons disposés à écouter toute suggestion sur les moyens de briser cette impasse. Nous demandons également à tous les États parties au TNP présents ici de faire le nécessaire pour que nous œuvrions de concert afin que la vision du TNP devienne une réalité dans son intégralité. Seuls des progrès réciproques et équilibrés sur chacun des trois piliers du TNP nous permettront de parvenir à un monde véritablement exempt d'armes nucléaires.

M. Sano (Japon) (*parle en anglais*) : Le peuple japonais continue d'attacher la plus haute importance à la question des armes nucléaires. Chaque année, au mois d'août, à l'occasion des cérémonies de paix commémoratives à Hiroshima et à Nagasaki, nous réitérons notre ferme conviction que la tragédie causée par l'emploi d'armes nucléaires ne doit jamais se répéter. L'objectif du Japon est de continuer à appeler l'attention de la communauté internationale sur la nécessité et l'importance de la réalisation de notre objectif commun d'un monde exempt d'armes nucléaires. Nous poursuivrons nos efforts concrets et progressifs dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération nucléaires.

Fort de cette conviction, le Japon va de nouveau présenter à la Première Commission un projet de résolution sur le désarmement nucléaire, intitulé « Unité d'action pour l'élimination totale des armes nucléaires ». Tout comme les années précédentes, ce projet de résolution met l'accent sur les mesures concrètes et pragmatiques que doit prendre la communauté internationale en vue de l'élimination totale de ces armes. Nous espérons vivement qu'un nombre encore plus grand d'États apporteront leur appui à ce projet de résolution, que les années précédentes.

Le Japon est un membre actif de l'Initiative sur la non-prolifération et le désarmement, qui s'emploie à réduire le risque nucléaire, à maintenir la dynamique sur le plan politique et à élaborer des propositions concrètes et pragmatiques visant à faire avancer le désarmement

et la non-prolifération nucléaires. Le mois dernier, les pays de l'Initiative ont tenu leur septième réunion, à New York, en présence de deux nouveaux membres, le Nigéria et les Philippines. À cette occasion, nous avons fait le bilan des progrès réalisés et donné un coup de fouet à nos futurs projets.

Dans le discours qu'il a prononcé en juillet sur le désarmement nucléaire à Hiroshima, notre Ministre des affaires étrangères, M. Kishida, a préconisé trois réductions : une réduction du nombre des armes nucléaires, une réduction du rôle des armes nucléaires et une réduction des facteurs qui constituent une motivation pour la mise au point et la détention d'armes nucléaires.

Sur la voie que nous nous sommes choisie vers un monde exempt d'armes nucléaires, la réduction du nombre des armes nucléaires existantes constitue la toute première priorité. Le plan d'action adopté à la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) en 2010 invite les États dotés d'armes nucléaires à exécuter l'engagement qu'ils ont pris sans équivoque de procéder à l'élimination complète de leurs arsenaux nucléaires et à redoubler d'efforts pour réduire le nombre de ces armes. Le Japon se félicite de la mise en œuvre progressive du Traité entre les États-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie sur des mesures visant de nouvelles réductions et limitations des armements stratégiques offensifs et salue la proposition faite le 19 juin à Berlin par le Président des États-Unis, M. Barack Obama, en vue de la négociation de nouvelles réductions des armes nucléaires.

Les efforts progressifs de désarmement déployés par les deux États détenant les arsenaux nucléaires les plus importants donneront l'impulsion nécessaire au démarrage des efforts mondiaux en vue du désarmement nucléaire. Le Japon exhorte tous les États dotés d'armes nucléaires à déployer des efforts en matière de désarmement, de bonne foi et dans un cadre multilatéral, conformément à l'article VI du TNP.

À cet égard, le Japon estime que les discussions en cours entre les cinq États dotés d'armes nucléaires concernant leurs engagements en matière de désarmement nucléaire sont encourageantes. Nous espérons que leurs efforts donneront des résultats positifs et concrets.

Le Japon attache une grande importance à la réduction du nombre d'armes nucléaires, mais

également à la mise en place de mesures de désarmement qualitatif. Comme le stipule le plan d'action de 2010, il incombe aux États dotés d'armes nucléaires de prendre rapidement des mesures pour continuer de réduire le rôle et l'importance des arsenaux nucléaires. Tout le monde s'accorde sur le fait que les conséquences humanitaires catastrophiques de l'utilisation d'armes nucléaires ne doivent plus jamais être ressenties. Pour promouvoir le désarmement nucléaire, le rôle des armes nucléaires dans tous les concepts, doctrines et politiques militaires et de sécurité doit être réduit.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ces mesures de désarmement nucléaire, il est essentiel d'appliquer le principe de transparence. La transparence est indispensable au renforcement de la confiance mutuelle et à la stabilité de la sécurité mondiale. Il y a deux ans, l'Initiative sur la non-prolifération et le désarmement a élaboré un projet de formulaire de notification, comme le préconise la mesure 21 du plan d'action du TNP, que nous avons présenté aux États dotés d'armes nucléaires et soumis, en annexe à notre document de travail sur la transparence, à la session de 2012 du Comité préparatoire de la Conférence d'examen du TNP. Le Japon espère sincèrement que ce projet de l'Initiative sur la non-prolifération et le désarmement contribuera à la conclusion d'un accord par les États dotés d'armes nucléaires sur un formulaire unique et exigeant de notification, assorti de la périodicité appropriée pour sa présentation.

En attendant que les États dotés d'armes nucléaires aient honoré leurs obligations en matière de désarmement, les États non parties au TNP ne doivent pas rester inactifs. Le Japon leur demande instamment d'adhérer au TNP, rapidement et sans conditions, en qualité d'États non dotés d'armes nucléaires.

Il est extrêmement regrettable que la Conférence du désarmement, qui est la seule instance multilatérale de négociation sur le désarmement, ne soit pas parvenue à faire avancer les négociations sur le désarmement nucléaire depuis 1996, suite à l'adoption du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE). L'année dernière, à sa soixante-septième session, l'Assemblée générale a adopté de multiples résolutions sur l'organisation, sous ses auspices, de discussions relatives aux questions de désarmement. Sur la base de ces résolutions, le Groupe de travail à composition non limitée chargé d'élaborer des propositions visant à faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire a tenu des délibérations

fructueuses à Genève, et la Réunion de haut niveau sur le désarmement nucléaire a été organisée à New York (voir A/68/PV.11). En outre, le Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'élaborer un traité interdisant la production de matières fissiles pour les armes nucléaires commencera ses travaux l'année prochaine à Genève. Ces initiatives collectives montrent que la communauté internationale ne tolère pas que cette instance reste dans l'impasse. Nous insistons auprès de tous les membres de la Conférence du désarmement sur la nécessité de surmonter les difficultés actuelles au plus vite.

Le Japon est convaincu qu'il est indispensable d'adopter un traité interdisant la production de matières fissiles en vue de débarrasser le monde des armes nucléaires. Il est donc extrêmement décevant que la Conférence du désarmement ne parvienne toujours pas, après tant d'années, à entamer des négociations sur un tel traité, et ce, en dépit du vaste appui de la communauté internationale. Nous sommes convaincus que le Groupe d'experts gouvernementaux imprimera un nouvel élan à ce processus et aidera la Conférence à entamer ses travaux de fond. Dans l'intervalle, le Japon exhorte toutes les puissances nucléaires et les États qui possèdent des armes nucléaires à déclarer et maintenir un moratoire sur la production de matières fissiles pour les armes nucléaires.

Le TICE est également l'un des plus importants piliers du désarmement nucléaire, et il doit entrer en vigueur au plus vite. Nous sommes préoccupés de voir que 17 ans après son ouverture à la signature, le TICE n'est toujours pas entré en vigueur. Le Japon a saisi toutes les occasions d'exhorter les États non-parties, en particulier les huit États restants de l'annexe 2, à signer et ratifier le TICE, et il a l'intention de poursuivre ces efforts. Dans l'attente de l'entrée en vigueur du Traité, il importe que toutes les puissances nucléaires reconnues et les États qui détiennent des armes nucléaires respectent le moratoire sur les explosions nucléaires expérimentales.

Conformément aux directives adoptées en 1999 par la Commission du désarmement, la création de zones exemptes d'armes nucléaires contribue de manière importante à la paix et à la sécurité mondiales et régionales. À cet égard, le Japon appelle à la convocation d'une conférence sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive au Moyen-Orient dans les meilleurs délais. Nous appuyons les efforts consentis

par le facilitateur à cette fin, et appelons toutes les parties au Moyen-Orient à y participer dans un esprit de coopération sincère et constructif. Par ailleurs, le Japon espère que le Protocole au Traité établissant une zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud-Est entrera en vigueur au plus tôt.

Le maintien et la promotion de la non-prolifération nucléaire sont des conditions indispensables pour de nouveaux progrès dans le domaine du désarmement nucléaire. L'un des moyens les plus efficaces de consolider le régime de non-prolifération est de renforcer les garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et d'améliorer leur efficacité. Le Japon demande instamment à tous les États qui n'ont pas encore conclu et mis en vigueur d'accord de garanties généralisées ou signé le protocole additionnel de le faire au plus vite.

Les activités nucléaires de la République populaire démocratique de Corée en cours, ainsi que ses programmes de fabrication de missiles, sont une source de profonde préoccupation, non seulement pour l'Asie du Nord-Est, mais également pour la communauté internationale dans son ensemble. Dans ce contexte, le Japon condamne dans les termes les plus vifs l'essai nucléaire effectué par la République populaire démocratique de Corée le 12 février. Cet essai nucléaire constitue une violation claire des obligations de la République populaire démocratique de Corée en vertu des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et d'une série d'engagements pris dans le cadre des pourparlers à six. D'autre part, si la République populaire démocratique de Corée modernise et rouvre ses installations nucléaires de Yongbyon, comme elle l'a annoncé en avril, elle commettra une nouvelle violation de ses obligations et engagements. Le Japon souligne une fois de plus que la République populaire démocratique de Corée doit abandonner toutes ses armes nucléaires et tous ses programmes nucléaires existants, notamment son programme d'enrichissement de l'uranium, totalement, de manière vérifiable et irréversible, et suspendre immédiatement toutes ses activités connexes. Le Japon demande instamment à la République populaire démocratique de Corée de prendre des mesures concrètes pour avancer vers la dénucléarisation et de s'abstenir de toute nouvelle provocation.

En outre, il est également extrêmement important que l'Iran rétablisse la confiance internationale dans la nature pacifique de ses programmes nucléaires. Tout en

prenant note de l'amélioration récente du climat autour de la question du nucléaire iranien, le Japon exhorte l'Iran à prendre des mesures concrètes en application des résolutions du Conseil des gouverneurs de l'AIEA et du Conseil de sécurité.

Avant de terminer mon intervention, je tiens à rappeler qu'en tant que seul pays à avoir été victime de bombardements nucléaires, le Japon sait d'expérience les conséquences inhumaines de l'emploi d'armes nucléaires, et il est donc du devoir de notre pays de transmettre, par-delà les frontières et les générations, cette vérité historique que sont les terribles souffrances vécues à Hiroshima et à Nagasaki. À cette fin, le Japon déploie de nombreux efforts de sensibilisation. Nous estimons que l'importance des incidences humanitaires de l'emploi d'armes nucléaires doit être reconnue, indépendamment des diverses manières d'aborder le désarmement nucléaire. Le débat sur les aspects humanitaires doit donc être ouvert à différents points de vues. Par ailleurs, comme l'a souligné le Ministre japonais des affaires étrangères, M. Kishida, dans la déclaration qu'il a prononcée à Hiroshima, les efforts internationaux de désarmement nucléaire doivent se fonder sur une compréhension claire des conséquences humanitaires de l'emploi d'armes nucléaires, parallèlement à la reconnaissance du fait que les risques nucléaires sont de plus en plus divers et variés.

Compte tenu des conséquences humanitaires catastrophiques de l'emploi d'armes nucléaires, le Japon appuie et approuve fermement l'esprit de la déclaration conjointe qui sera faite à la Première Commission sur ce sujet précis. Dans le même temps, étant donné les problèmes de sécurité nucléaire de plus en plus complexes auxquels notre pays est confronté, nous réaffirmons la nécessité de continuer à appliquer une politique nationale de sécurité adaptée.

Le Japon est pleinement attaché à l'avènement d'un monde pacifique et sûr, exempt d'armes nucléaires. Nous entendons poursuivre nos efforts pour définir des mesures réalistes et concrètes aux fins de la non-prolifération et du désarmement nucléaires mondiaux, que nous mettrons fidèlement en oeuvre en tant qu'objectif commun de l'humanité.

M^{me} Ledesma Hernández (Cuba) (*parle en espagnol*) : Bien que je sois la dernière oratrice à prendre la parole pour la présente séance, j'espère pouvoir terminer ma déclaration sans aller au-delà du temps alloué.

Le 26 septembre, nous avons eu l'occasion historique de participer à la première Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur le désarmement nucléaire (A/68/PV.11), une initiative cubaine accueillie et défendue par le Mouvement des pays non alignés. À cette Réunion de haut niveau, on a pu constater l'importance de l'appui dont bénéficient au niveau mondial le désarmement nucléaire et l'élimination totale des armes nucléaires. Cette Réunion de haut niveau a fourni une excellente occasion d'échanger des vues et de faire des progrès en matière de désarmement nucléaire, de transmettre un message politique affirmant l'attachement des États Membres de l'ONU à un monde exempt d'armes nucléaires et de favoriser la coordination des efforts déployés par la communauté internationale pour parvenir à l'interdiction et à l'élimination totales des arsenaux nucléaires.

De nombreuses propositions ont été présentées à cette Réunion, dont nous tenons particulièrement à souligner celles du Mouvement des pays non alignés et de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes. Comme suite à cette Réunion de haut niveau, le Mouvement des pays non alignés présentera dans le cadre de la Première Commission un nouveau projet de résolution visant à faire avancer le désarmement nucléaire, dans lequel il sera notamment proposé de proclamer le 26 septembre journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires.

Ce nouveau projet de résolution du Mouvement des pays non alignés présente une approche différente relativement à la proposition visant à commencer au plus tôt les négociations sur le désarmement nucléaire à la Conférence du désarmement. Dans le cadre de cette initiative, il est en effet proposé d'associer trois points de l'ordre du jour de la Conférence du désarmement, y compris le désarmement nucléaire, les matières fissiles destinées à la fabrication d'armes nucléaires, et les garanties négatives de sécurité à l'intention des États non dotés de l'arme nucléaire, au sein d'une convention globale portant interdisant les armes nucléaires, notamment la détention, la mise au point, la fabrication, l'acquisition, la mise à l'essai, l'accumulation, le transfert et l'emploi ou la menace d'emploi de ces armes, et prévoyant leur destruction.

Il s'agit d'une initiative de bonne foi qui vise également à sortir la Conférence du désarmement de l'impasse. Nous espérons que tous les États Membres, et en particulier ceux qui se sont dit préoccupés par l'impasse dans laquelle se trouve actuellement le

mécanisme pour le désarmement, appuieront ce projet de résolution. De même, nous appuyons la proposition relative à la déclaration sur le désarmement nucléaire adoptée le 20 août par la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes en vue d'obtenir la convocation d'une conférence internationale de haut niveau visant à déterminer les voies et moyens d'éliminer les armes nucléaires dans les plus brefs délais, dans le cadre de laquelle puisse être adopté un programme par étapes pour l'élimination complète des armes nucléaires selon un calendrier précis.

Il y a plus de 67 ans que l'Assemblée générale a lancé son appel à l'élimination des armes nucléaires (résolution 1 (I)) et, bien que les États Membres de l'ONU conviennent que le désarmement nucléaire est la priorité la plus élevée en matière de désarmement, il existe toujours 17 200 armes nucléaires qui constituent une menace latente à la paix et à la sécurité internationales. Il est donc inacceptable que certains États dotés d'armes nucléaires ne renoncent pas à leur emploi possible, en vertu de doctrines de sécurité basées sur la prétendue dissuasion nucléaire, et que, ce qui est pire encore, ils consacrent des fonds dotés de millions de dollars à la mise au point de programmes de modernisation de ces arsenaux nucléaires.

Cuba considère que le seul moyen de s'assurer que des armes nucléaires ne pourront être employées par des États ou tout autre acteur est de les éliminer et de les interdire totalement sous un contrôle international strict. Nous sommes opposés à la stratégie sélective encouragée par certains États qui privilégient les mesures de lutte contre la prolifération horizontale au détriment des préoccupations que soulève la prolifération verticale, ignorant le fait que l'interdiction et l'élimination totales des armes nucléaires sont le véritable objectif.

Nous défendons le droit inaliénable des États de conduire des recherches sur l'énergie nucléaire, et de produire cette énergie ou d'en faire un usage pacifique, sans discrimination. De même, nous considérons que la création de zones exemptes d'armes nucléaires est une contribution nécessaire et importante aux efforts de désarmement et de non-prolifération nucléaires. Nous sommes favorables à ce que soit instaurée sans délai une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient. À cet égard, Cuba considère que le non-respect de l'accord relatif à la convocation en 2012 d'une conférence internationale en vue de la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive est injustifiable et

préoccupant. La convocation de cette conférence est un élément important du Document final de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) en 2010, dont elle fait partie intégrante. Nous demandons instamment que cette conférence soit convoquée dans les meilleurs délais, avant la fin de l'année.

Les accords conclus entre les principales puissances nucléaires pour réduire leurs armements nucléaires offensifs stratégiques constituent un signe positif, mais ils sont insuffisants. Les puissances nucléaires n'ont pas honoré l'engagement qu'elles ont pris au titre de l'article VI du TNP de négocier un traité international pour éliminer les armes nucléaires. Cuba considère que le manque de volonté politique de certains États de faire des progrès réels, notamment en matière de désarmement, est la raison qui perpétue la paralysie du mécanisme de désarmement des Nations Unies.

Il faut promouvoir et adopter des mesures concrètes permettant d'aboutir à l'élimination et à l'interdiction totales des armes nucléaires de façon contraignante, non discriminatoire, transparente, vérifiable et irréversible. Ainsi, dans le cadre du processus du TNP, le Mouvement des pays non alignés a présenté une proposition qui mérite d'être examinée. Cette proposition prévoit un plan d'action établissant un calendrier précis pour la réduction progressive des armes nucléaires, jusqu'à leur élimination totale et leur interdiction d'ici à 2025 au plus tard.

Pour terminer, je voudrais souligner qu'il y a des propositions, faites aujourd'hui à la Première Commission, qui méritent d'être appuyées. Elles visent un monde exempt d'armes nucléaires, un engagement que nous devons tous prendre à l'égard des générations futures.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole aux représentants qui souhaitent prendre la parole dans l'exercice du droit de réponse.

M. Ri Tong II (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : Ma délégation souhaite exercer son droit de réponse suite à la référence qu'a faite le représentant du Japon à la République populaire démocratique de Corée, par laquelle il tente de nouveau d'attaquer la République populaire démocratique de Corée par le biais de déclarations à la Première Commission. La délégation de la République populaire démocratique de Corée s'inscrit totalement en faux

contre les allégations du Japon, qui sont de nature à induire en erreur l'opinion publique et tous les pays participant à la séance d'aujourd'hui. Nous voudrions donc apporter une nouvelle fois des précisions sur notre position concernant la question nucléaire dans la péninsule coréenne.

S'agissant, premièrement, de la question des essais nucléaires, que j'ai évoquée plus tôt dans la déclaration que j'ai faite dans le cadre de l'échange de vues avec les représentants d'organisations internationales, point n'est besoin de répéter la position de mon pays.

Deuxièmement, la République populaire démocratique de Corée dénonce totalement la résolution du Conseil de sécurité à laquelle fait référence le représentant japonais. Elle n'a jamais, absolument jamais reconnu la validité de cette résolution, adoptée en raison d'une manipulation des États-Unis, en collaboration avec la délégation japonaise au Conseil de sécurité, en violation flagrante, une fois de plus, de la souveraineté de la République populaire démocratique de Corée, et qui est une insulte à la dignité de mon pays et de son peuple.

Nous avons lancé un satellite. Comme je l'ai dit plus haut, l'agence spatiale des États-Unis a confirmé qu'il s'agissait d'un satellite en orbite, mais ce pays a saisi le Conseil de sécurité de ce lancement, qui était un exercice légitime du droit de la République populaire démocratique de Corée en tant qu'État partie au Traité sur l'espace extra-atmosphérique. La République populaire démocratique de Corée est le seul pays qui a été renvoyé devant le Conseil pour avoir effectué un lancement pacifique de satellite, alors que le Japon, qui a procédé à son propre lancement immédiatement après nous, n'a pas été inquiété.

Le Conseil de sécurité a considéré le lancement de ce satellite par la République populaire démocratique de Corée comme une menace à la paix et à la sécurité, mais n'a rien dit ni fait contre le lancement du satellite japonais. Les États-Unis comme le Conseil de sécurité sont restés muets. C'est la raison pour laquelle la République populaire démocratique de Corée n'a jamais reconnu la décision du Conseil, qui est une preuve manifeste qu'il existe deux poids, deux mesures et révélatrice de la manière dont les États-Unis, l'un des membres permanents du Conseil de sécurité, abusent du pouvoir politique que leur ont confié les Nations Unies en faveur de leurs propres intérêts et agissements.

Troisièmement, dans sa déclaration, que j'ai écoutée attentivement, le représentant du Japon a exhorté la République populaire démocratique de Corée à renoncer à ses armes nucléaires. Je vais citer ses propos :

« [E]n tant que seul pays à avoir été victime de bombardements nucléaires, le Japon sait d'expérience les conséquences inhumaines de l'emploi d'armes nucléaires. »

Voilà qui soulève une question. Qu'en est-il des habitants de la République populaire démocratique de Corée qui subissent un chantage nucléaire depuis six décennies, avec au-dessus de leurs têtes la menace des armes nucléaires introduites en Corée du Sud par les États-Unis en 1957? Nous vivons sous la menace et le chantage nucléaires, alors comment la délégation japonaise peut-elle oser faire des déclarations aussi absurdes. Comment peut-elle-même affirmer que le Japon est le seul pays à avoir souffert? Le peuple de la République populaire démocratique de Corée vit sous une menace imminente à son existence et à sa survie mêmes. L'ensemble de la nation coréenne vit depuis plusieurs décennies avec la menace potentielle des effets catastrophiques des armes nucléaires. En réaction au chantage et à la menace nucléaire permanente qu'exercent les États-Unis contre notre souveraineté, nous n'avons eu d'autre choix que de suivre l'option nucléaire. Nous ne tolérerons jamais que des armes nucléaires soient lancées sur notre peuple.

Quatrièmement, en termes de provocation, c'est le Japon qui est actuellement en train de devenir une grave menace pour la paix et la sécurité de l'Asie du Nord-Est et de la région Asie-Pacifique dans son ensemble. Le Japon n'a jamais reconnu ses crimes passés. Il est en train de devenir une puissance militaire et potentiellement un État doté d'armes nucléaires, car il possède tout le savoir-faire technique pour ce faire. Le Japon est assis sur 40 tonnes de plutonium et autres matières enrichies. Il a également reconnu que sa décision de devenir un État nucléaire dépendait uniquement du bon vouloir politique du Gouvernement. Dans la mesure où le Japon se trouve lui-même sous la protection du parapluie nucléaire des États-Unis, il n'a aucun droit de parler des armes nucléaires d'un autre État.

M. Sano (Japon) (*parle en anglais*) : Je ne répondrai pas dans le détail aux allégations faites par le représentant de la République populaire démocratique de Corée, puisque j'ai déjà clairement expliqué la

position du Japon. Je ferai très brièvement les quatre observations ci-après.

Premièrement, il est parfaitement abusif de comparer les activités du Japon dans l'espace extra-atmosphérique à celles menées par la République populaire démocratique de Corée, car le Japon a développé ses activités dans l'espace extra-atmosphérique à des fins strictement pacifiques, conformément aux traités pertinents régissant l'exploration et l'utilisation de l'espace. Notre Constitution limite strictement nos activités dans l'espace à des fins exclusivement pacifiques. La République populaire démocratique de Corée est Membre de l'Organisation des Nations Unies, elle doit donc appliquer intégralement les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité interdisant tout lancement nucléaire utilisant la technologie des missiles balistiques.

Deuxièmement, les essais et programmes nucléaires de la République populaire démocratique de Corée, outre qu'ils constituent des violations flagrantes des résolutions du Conseil de sécurité – qu'en tant que Membre de l'ONU elle se doit pourtant de respecter –, portent gravement atteinte au régime du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). De telles provocations sont tout simplement inacceptables, car elles compromettent la paix et la sécurité de la région et de la communauté internationale tout entière.

Troisièmement, c'est la République populaire démocratique de Corée qui n'a pas respecté ses engagements en matière de dénucléarisation de la péninsule coréenne, tels que convenus dans la Déclaration commune issue des pourparlers à six. Une nouvelle fois, nous demandons instamment à la République populaire démocratique de Corée de respecter pleinement ses obligations au titre des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de la Déclaration commune issue des pourparlers à six.

Enfin, pour ce qui est du plutonium, le Japon s'est conformé rigoureusement au régime du TNP et à l'accord de garanties passé avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). L'AIEA a confirmé que le Japon utilisait l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. En outre, le Japon déclare régulièrement ses stocks de plutonium, conformément à la circulaire d'information no 549 de l'AIEA.

M. Ri Tong Il (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : Une

fois encore, la délégation japonaise a formulé des commentaires douteux pour tromper l'assistance.

Premièrement, le représentant japonais est revenu sur les activités que son pays mène dans l'espace extra-atmosphérique. Le Japon possède des satellites aussi bien commerciaux que militaires. Il espionne déjà depuis l'espace toute la région Asie-Pacifique grâce à au moins quatre satellites espions. Le Japon épie toute la région Asie-Pacifique, y compris la péninsule coréenne, 24 heures sur 24. Ce pays est à l'origine de différends territoriaux avec la Chine, la Russie et la Corée. Par exemple, il persiste à prétendre qu'une île qu'il a annexée le long de la péninsule coréenne lui appartient, créant de manière artificielle un différend territorial afin de justifier l'augmentation de sa puissance militaire. Le Japon importe des armes offensives de toute sorte des États-Unis. Il dispose de tous les armements sophistiqués nécessaires pour atteindre l'ensemble de la région Asie-Pacifique.

Les Japonais continuent de se rendre au sanctuaire de Yasukuni, symbole des criminels de guerre de la Seconde Guerre mondiale.

Ils ne se sont jamais excusés pour leurs crimes passés, ce qui donne vraiment l'impression qu'ils cherchent une autre guerre au moment voulu, voire encore plus tôt.

Deuxièmement, la question du plutonium et des inspections de l'Agence internationale de l'énergie

atomique (AIEA) a été évoquée. Le Japon ne peut pas justifier sa propre position. Nous parlons ici de plus de 40 tonnes de plutonium de qualité militaire – assez pour fabriquer plus de 6000 armes nucléaires. Il ne s'agit pas d'inspecter le plutonium, mais de l'éliminer. Lorsqu'ils seront sincèrement et véritablement partisans de la paix et de la sécurité dans la région, ils devront le montrer en prenant des mesures pour éliminer ce plutonium, à moins qu'ils ne souhaitent devenir une puissance nucléaire.

Troisièmement, mention a été faite des pourparlers à six. Ces pourparlers, commencés en 2003, ont abouti à la Déclaration conjointe. Chacune des parties des pourparlers à six a des engagements. Le Japon aussi, mais malheureusement, il ne s'en est jamais acquitté. À chaque réunion des pourparlers à six, le Japon a soulevé la question des enlèvements, qui n'a rien à voir avec l'ordre du jour des pourparlers à six. En conséquence, la délégation japonaise n'est aucunement habilitée à parler des pourparlers à six.

M. Sano (Japon) (*parle en anglais*) : Ce n'est pas le lieu ici, à la Première Commission, de discuter de questions relatives à des territoires ou à des îles. Pour ce qui est des questions nucléaires, je ne réitérerai pas la position de mon pays que j'ai énoncée clairement dans ma déclaration précédente.

La séance est levée à 18 h 20.